FR 3 24734
Case
Fric
22705

ADRESSE

DE M. L'ABBÉ MOLIN,

VICAIRE-GÉNÉRAL DE M. L'ÉVÊQUE DE LYON,

ET DÉPUTÉ EXTRAORDINAIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

A ſes commettans-compatriotes & autres, & à tous ſes confrères & frères de département, ſur les mandemens épiſcopaux.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS ESSENTIEL.

L'ABBÉ MOLIN, prévient le lecteur qu'ayant laissé à son départ de Paris, le manuscrit de son ouvrage à son Imprimeur, en le chargeant lui-même d'en corriger toutes les épreuves, il a eu le désagrément de le recevoir tronqué en quelques phrases. Il n'entreprend point de les rectifier, il n'a pas un instant à lui, il compte sur l'indulgence de ses lecteurs et sur la droiture de ses intentions; mais un contre-sens trop révoltant s'étoit glissé dans la neuvieme note, page 85 : il ne subsiste plus; il eût fait croire que quelqu'un qui n'est pas dans les bons principes a voulu ridiculiser le patriotisme qui caractérise l'auteur. Ces contre-sens, en y comprenant même l'attaque qu'il vient de recevoir dans un journal qui se fait dans cette ville, sont autant de nouvelles offrandes qu'il fait à la religion et à la patrie : il ne demande que justice pour la pureté et l'énergie de ses sentimens.

ERRATA.

PAGE premiere, derniere ligne, *lisez* : pas même qui donne lieu d'en douter.

P. 2.e premiere ligne, *lisez* : On lit dans tous ces mauvais écrits des jérémiades qui ne tendent qu'à soulever le peuple.

P. 33.e ligne 5.e *lisez* : par-tout où vous trouverez.

P. 38.e ligne 4.e *lisez* : qui doivent le signaler.

P. 48.e ligne 19.e *lisez* : mais le titre.

P. 57.e ligne 2.e *lisez* : des obsécrations vives.

P. 74.e ligne 11.e *lisez* : et de discipline.

P. 83.e note 7.e *lisez* : du journal ecclésiastique, et non de la gazette.

P. 85.e note 8.e ligne 4.e *lisez* : elle n'eût pas été l'objet de nos regrets.

P. 85.e note 9.e *lisez* : sur le chapitre de Louis premier, dit le débonaire. —— Après l'hommage de reconnoissance patriotique, si bien mérité, que j'ai rendu de si grand cœur à notre auguste et immortel Monarque, par quelle fatalité la précipitation de l'Imprimeur et l'ignorante inexactitude du Correcteur d'épreuves a-t-il si gauchement substitué un Roi plein d'énergie et de caractere, l'ami et le protecteur de notre belle révolution, à la place d'un Roi qui est plus digne de la pitié que de la mémoire de la postérité.

ADRESSE

DE M. L'ABBÉ MOLIN,

VICAIRE-GÉNÉRAL DE M. L'ÉVÊQUE DE LYON,

ET DÉPUTÉ EXTRAORDINAIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A ses commettans-compatriotes & autres, & à tous ses confrères & frères de département, sur les mandemens épiscopaux.

Tantùm Religio potuit suadere malorum!....
Tant la religion (mal entendue) peut inspirer le désastre!

JE ne reçois pas une lettre de mon pays, qui n'indigne ma raison & ne me serre le cœur : « Tout va très-mal par ici, m'écrivent de braves » amis, qui en ont le cœur navré comme moi. On » fait courir une formule de serment qui ne » tend point au but principal, qui seroit de » prouver que la constitution attaque la foi, » ou entreprend sur le spirituel de l'église ; jus- » qu'ici on n'a rien dit qui le prouve, pas même

» ces mauvais écrits des jérémiades qui ne » tendent qu'à ſoulever le peuple »..... Telles ſont les triſtes nouvelles qui viennent de cent lieues, intéreſſer, déchirer mon ame patriote; car, chers compatriotes, fuſſions-nous ſéparés de toute l'énorme épaiſſeur du globe, mon eſprit vous ſeroit toujours intime, & je m'occuperois de votre commun bonheur.

Vous les entendez donc auſſi, comme certaines autres contrées de la France, les ſirènes touchantes de la contre-révolution; leur ſéduiſante voix chatouille vos oreilles pour vous attirer ſur leurs traces: mais, ô mes amis, ſérieuſement, vous arrêteriez-vous pour écouter leurs chanſons perfides? Lorſque les grandes lumières de la révolution brillent d'un éclat propice ſur toute la France, chercheriez-vous imprudemment à éteindre ſon flambeau ſacré au milieu de vous?..... Non, non; vous vous rappellerez que vous êtes Français, que vous êtes hommes; & prenant enfin la liberté de penſer, & guidés par l'eſprit droit & pacifique d'une religion qui ne cabala jamais pour arriver à ſes fins, vous déjouerez toutes les intrigues & les incantations de vos ennemis, qui empruntent le langage de cette religion ſainte, pour changer, en leur faveur, des événemens naturellement amenés par les abus » qui donne lieu de le douter. On lit dans tous

inouis dont ils étoient idolâtres. Si le fanatisme vous appelloit sous ses enseignes, vous les fuirez avec horreur; s'il vous offroit des poignards, vous les rejetterez avec indignation, & vous honorerez l'humanité, qui est l'amie intime de la religion de J. C.

On fait courir des écrits dans notre département! mais c'est sans doute pour vous éclairer sur l'obligation du serment, pour vous en prouver la légitimité, & pour engager les fonctionnaires publics à le prêter avec plaisir & joie; mais ce ne peut être que pour vous inviter à bénir Dieu, le roi & nos législateurs, de vous avoir délivrés de ce faix de honteuses chaînes dont tant de pouvoirs despotiques & de priviléges abusifs accabloient les Français depuis tant de siècles entassés, & de vous préparer un avenir prochain d'une éternelle liberté & d'une prospérité solide & incalculable. Si quelque écrivain ou quelque orateur vous avoit parlé sur un autre ton, il auroit abusé de votre attention & de son ministère, & il en seroit comptable à Dieu, à la nation & à la postérité.

On cherche à soulever le peuple! & pourquoi? parce qu'il s'agit d'accepter la constitution civile du clergé; mais, un moment, mes amis, veuillez écouter, quelques instans, un compatriote

qui n'eſt pas étranger à la queſtion, & qui y voit un peu clair ; vous ſerez toujours bien à temps d'être les triſtes victimes de ces ſuggeſtions erronées. Si je vous ouvrois les yeux, ne me ſauriez-vous pas gré de ce ſervice fraternel, & ne ſerois-je pas heureux de vous l'avoir offert avec zèle, & de vous l'avoir rendu..... Non, je ne ſaurois ſouffrir que mes frères de patrie ſoient entraînés par des écrits inſinuans & ſpécieux, & que le tendre ſein de notre commune mère ſoit inhumainement déchiré par une aveugle fureur. Oh ! ſi je pouvois d'ici éteindre de mon ſouffle ce feu caché qui la menace, & jetter au vent les cendres iniques qui le couvrent, quelle journée délicieuſe à mon ſouvenir ! que je ſerois digne de ma patrie, de mes compatriotes, & de notre religion divine !

Il eſt vrai que le petit orage imprévu qui eſt venu fondre tout-à-coup ſur des conſciences délicates & accoutumées à une longue tranquillité, a pu & dû alarmer un inſtant des eccléſiaſtiques timorés, probes & pieux : à la première alarme, leur première réclamation a dû être en faveur de la religion céleſte & antique de nos pères, qu'ils ont cru, dans le brouillard du trouble, voir eſſentiellement bleſſée. J'avoue que moi-même, plein des mêmes principes religieux & du même zèle, mon premier coup d'œil ſur la queſtion a

produit en moi le même effroi. Je me ſuis méfié en général d'un ſiècle où l'incrédule philoſophie a levé le maſque, & marche à front découvert, dans nos capitales ſur-tout; d'un ſiècle, où malheureuſement une infinité d'eſprits & de cœurs ſans principes & ſans frein, prennent la licence des ſyſtêmes pour la liberté modérée des opinions, & ne ſont pas plus réſervés, ni plus religieux dans leurs principes que dans leurs mœurs.

Mais, chers compatriotes, profitant de l'avantage précieux d'exiſter depuis bien des années dans les grands foyers de la révolution & des lumières, j'ai ouvert ma conſcience à leurs rayons purs; &, en éclairant mon patriotiſme, elles y ont porté, avec la conviction, le calme de la ſécurité. Le réſultat des opinions diſcutées & du choc des paſſions obſervées, c'eſt infailliblement la vérité. Je l'ai vue ſortir en effet du ſein des diſcuſſions & des complots, & je l'ai recueillie avec tranſport; elle repoſe dans mon cœur, & répand ſur ma conſcience non-ſeulement la tranquilité, mais de plus la certitude que l'on remplit un devoir ſacré & ſelon le cœur de Dieu, en prononçant le ſerment exigé des fonctionnaires publics par notre auguſte ſénat.

Ceux qui tiennent à la queſtion de ſa légitimité par des intérêts de plus d'un genre, l'ont peut-

être vue de trop loin, & alors ils ne l'ont qu'effleurée. Peut être auſſi l'ont-ils vue de trop près ; & alors, leurs intérêts reſpectifs n'en pouvant ſoutenir la lumière, elle les a éblouis, offuſqués, &, pour ſe ſouſtraire à ſon éclat importun, il ont pris le bandeau & ſe ſont jettés dans les chemins obliques de l'erreur, alors erreur toujours bien volontaire dans ſon principe.

Moi, qui n'avois d'autre intérêt que celui de la religion, de la patrie & de mon inſtruction perſonnelle, du moment que j'ai apperçu la vérité, placé à la vraie diſtance des regards, je l'ai conſidérée d'un œil déſintéreſſé, je l'ai abordée, embraſſée ; & comme je l'aime autant pour vous, chers compatriotes, que pour moi-même, je la livre auſſi à vos embraſſements. Ceux qui tiennent à leur opinion par des motifs de plus d'une couleur, n'ont vu la vérité qu'en ſurſaut & dans le trouble au milieu de la tempête des événements qui les frappaient & renverſaient leur faſte, leur domination, leurs priviléges odieux. Moi, tranquille & à l'abri d'un orage qui ne pouvoit me ravir rien de pareil, je l'ai enviſagée paiſiblement & d'un front ſerein, & ſa lumière m'a montré la route qu'un catholique patriote & ſans préjugé doit tenir, & que je

tiens. D'autres l'ont vue peut-être d'un œil trop rapide & trop louche pour en découvrir tous les rapports : peut-être de l'œil de la routine, de la puſillanimité, d'un lâche reſpect humain. Hé! combien n'eſt-il pas de miniſtres ſubalternes que les prétres du haut parage appellaient ſi indignement *bas clergé*, chez leſquels, en pareille circonſtance, la raiſon eſt entièrement paſſive, & l'obéiſſance déraiſonnablement aveugle ſous les impoſantes impreſſions qui viennent les toucher, les mouvoir! Combien n'eſt-il pas de miniſtres vénérables, mais timides, dont l'ame perd tout ſon reſſort à l'aſpect d'un mandement qu'ils regardent comme un oracle! Combien qui traînent, par éducation & par habitude, les chaînes de cette féodalité hiérarchique, qui les écraſait de toute ſa hauteur & de tout ſon poids, lorſqu'ils paraiſſaient quelques inſtants en préſence d'une ci-devant grandeur! Pour moi, je ſuis & je ſerai toujours plein d'un ſincère & profond reſpect pour mes ſupérieurs; mais d'un reſpect éclairé, & jamais ſtupide: hé! un reſpect ſemblable pourrait-il les flatter, ſeroit-il digne d'eux? je me permettrai quelquefois d'examiner leurs opinions, leurs motifs, & je ſaurai à propos ne pas aller toujours ſur leur parole. Si l'homme doit reſpecter les autres, il doit bien, au moins,

ſe reſpecter autant ſoi-même, & n'avoir jamais à rougir d'une trop lourde crédulité ſur tout ce qui n'eſt point la foi. Le *rationabile obſequium* dont parle S. Paul, eſt très-permis, & même très-ſage ſur toutes les matières qui, comme celle-ci, ne ſont pas dogmatiques. Il n'y aurait que des imbécilles qui renonceraient en tout au libre uſage de leur raiſon & de leurs lumières, & la laiſſeraient, par une baſſe complaiſance, enchaîner ſervilement à l'opinion d'un ſeul individu quelquefois deſpote; & je ne balance pas à dire que ces ames molles & ſans caractère figureraient très-mal dans un poſte public quelconque. Combien n'eſt-il pas de paſteurs & d'autres citoyens, dans les circonſtances, qui, s'ils vouloient penſer par eux-mêmes & écouter la dictée du ſimple ſens commun, ceſſeroient, pour leur honneur & pour le bien de la patrie, & même de la religion, d'être rangés dans la claſſe de certaines machines mobiles au gré des vents, & que le ſouffle de quelques eſprits efferveſcents, inquiets & adroits, fait mouvoir à volonté, ſelon leurs caprices ou leurs beſoins; & qui, dédaignant les cajoleries inſolites de ces *recruteurs* de refus de ferment, ſi bien faites pour leur ouvrir les yeux, ſe rangeroient de gaîté de cœur ſous la bannière d'une nation qui ne fait que préparer à la

religion de nouveaux triomphes, en faiſant revivre, par ſa conſtitution cléricale, toute la majeſté & la ſainteté du culte antique de ſes pères? O chère patrie! puiſſes-tu faire jaillir & pétiller dans les veines de ces citoyens fourvoyés ou nonchalans, le feu ſacré du zèle que tu inſpires: puiſſe-t-il les réveiller d'un ſommeil ſi inquiétant pour leurs frères, & les éclairer à leur réveil: il s'en fait bien tems.

Accoutumé qu'on eſt, dans les provinces ſur-tout, à marcher non comme des êtres penſans, mais comme des moutons, à la ſuite d'un ou de pluſieurs hommes en place, puiſſans, & quelquefois impérieux dans leur opinion, (je veux bien croire chrétiennement que c'eſt bien plus par leur place, que par leurs prétentions perſonnelles); je ne m'étonne point, au fond, chers compatriotes, de l'éclat & de l'opiniâtreté des proteſtations contre le ſerment; l'habitude rend eſclaves les eſprits comme les corps, les dégrade, les émouſſe, & leur fait croire & révérer comme capitales, ſacrées & immuables, des choſes purement acceſſoires, civiles & amovibles; il ſemble qu'à force de porter des entraves, on finiſſe par les aimer, & qu'on ne ſaurait plus marcher ſans elles. Habitué à ne faire avec elles que de petits pas, lorſqu'il s'agit d'en faire un grand, ſi évidemment même

en faveur de la religion, & qu'on peut le faire ſans danger, on n'oſe pas s'élancer, de peur d'une chûte. En régénération eccléſiaſtique & politique, que j'apellerois volontiers notre rédemption civile, nous ſommes encore, ſur-tout pour la première, comme des enfans dont les pas timides & mal aſſurés ſont autant de grands efforts lorſqu'on leur ôte les braſſières : ces pauvres petites créatures, livrées à elles-mêmes pour la première fois, tremblent, ont peur, pleurent, crient, & n'oſent aller ſeules, bien qu'elles en aient la faculté & la force. Mais je ſuis bien convaincu que le nombre des prêtres qui frémiſſent au ſeul mot de ſerment, ſerait depuis long-tems réduit à zéro, ſi on leur eût donné la main ; je veux dire, ſi, au lieu de les capter par de feintes careſſes, ou par des diſcours mielleux & flagorneurs, peut-être même *pieuſement incendiaires*, pour me ſervir de l'expreſſion délicate d'un ami compatriote qui m'écrit à l'inſtant ; ou bien, ſi au lieu de les intimider par des foudres imaginaires qui ne les fraperont jamais, on leur eût facilité de bonne foi les ſecours de l'inſtruction analogue aux circonſtances ; & bien davantage, s'ils euſſent été quelques jours, comme moi, dans une poſition à les avoir tous ; oui, je le

répète, le nombre des réfractaires non intéreſſés & au cœur droit, ſerait réduit à zéro.

Car, chers compatriotes, bien que ce ſoit le ſiécle des lumières pour tous les Français, la plupart, malheureuſement, ſont placés, par rapport à elles, comme ces pays ſeptentrionaux ſur leſquels le ſoleil ne peut toujours qu'envoyer des rayons obliques & froids, & qui ne ſont éclairés, échauffés qu'à demi, ou que rarement, ou pas du tout. Vous êtes, peu s'en faut, dans cette ingrate poſition. Juſqu'ici, je puis le dire, ce n'eſt qu'obliquement que vous avez été frappés, éclairés des rayons bienfaiſans de la vérité ; ils n'ont fait que vous effleurer. Et de là ces froids, ces glaces & cet engourdiſſement patriotique où je vous vois ſi péniblement plongés ; de là ces ſombres lueurs qui vous permettent comme à regret d'entrevoir la route & la conduite que vous devriez tenir dans les conjonctures préſentes. Vous n'apercevez, vous ne ſaluez la vérité que de loin & dans la confuſion ; & lorſque vous demandez à vos guides ſi c'eſt elle, ne voulant pas y voir plus clair que vous, ces guides intéreſſés à la méconnaître, vous répondent : non. Si vous entendez ſa voix, comme celle des échos qui ſe perd en s'éloignant, elle vient mourir à

vos oreilles, & ne vous inſtruit pas, & vous êtes dupes de votre ſimplicité. Quel dommage ! il faudroit, mes amis, être ſur le théâtre des grands événemens; il faudroit voir toutes les ſcènes qui s'y paſſent; il faudroit voir ce tiſſu effrayant de reſſorts que les ennemis de la patrie font jouer chaque jour, pour renverſer l'édifice de nos loix; il faudroit voir les raiſonnemens tirés, les citations eſtropiées, les pitoyables contradictions qui s'entre-choquent dans des réclamations ſoi-diſant épiſcopales; (car j'ai une trop haute idée de nos anciens évêques, pour croire ſérieuſement qu'ils en ſont les auteurs) des ouï-dires vagues, des nouvelliſtes, ou partiaux, ou menteurs, ou exagérateurs impudens, ou interprétateurs infidèles des ſages décrets de l'aſſemblée nationale; des plumes mercénaires, extravagantes en ariſtocratie, bien plus pour de l'argent, que par ſyſtème, ſoldées par les ennemis de la révolution, ou dirigées par le calcul intéreſſé d'un trafic d'imprimerie, de faux patriotes vous trompent, vous égarent, & vous intimident avec une ſatisfaction ſecrette ſur un de vos plus ſacrés devoirs. Une infinité de ſupercheries en ce genre, dont j'apperçois tous les jours la clandeſtine impudeur & la manœuvre perfide, ne m'en laiſſe pas douter. On vous fait avaler le poiſon dans des coupes

d'or, bordées de miel, parfumées des fleurs de la dévotion, & le contre-poiſon n'eſt pas ſous votre main ; peut-être même on vous l'éloigne, on vous le ravit ; on vous fait voir le contre de la queſtion ſous de hideuſes couleurs, & vous ignorez ce que le pour a de juſte, de convaincant & de conſolant ; on fait tonner ſur vous d'impoſſibles anathêmes avec un triomphe ſecret, & l'on enchaîne votre ignorance locale par une crédulité facile ; & quand on vous a troublés par des menaces, tout au moins indiſcrètes, on vous fait un œil de phariſien qui vous fait voir une poutre dans un fétu, un monſtre dans ce qui n'a rien que de régulier & de naturel ; des crimes, où un œil droit & ſain ne découvre que raiſon, que ſageſſe, que juſtice, que vertu, que religion ; & vous croyez fauſſement que tout eſt perdu en religion, lorſque rien ne périclite, lors même qu'elle rentre dans ſes droits ſacrés, reprend le luſtre touchant de ſon berceau, ſe régénère avec l'état, & acquiert une nouvelle conſiſtance, une nouvelle vigueur, & de nouveaux reſpects plus profonds & plus ſincères.

Non, chers compatriotes, le vaiſſeau de l'égliſe n'eſt point encore, graces à Dieu, qui protége ſi viſiblement les Français, n'eſt point encore menacé du naufrage ſur les contrées de la

France. Si des esprits brouillons vous ont donné cette alarme, c'est d'une souveraine fausseté ; c'est qu'ils avoient besoin de la religion pour étayer leur édifice contre-révolutionnaire ; c'est une calomnie atroce contre l'assemblée nationale. Le dogme & les mœurs sont la charpente inébranlable ou la base indestructible sur laquelle le vaisseau de cette religion sainte est divinement construit, & l'on peut défier toute plume & toute langue de poser l'assertion que le dogme & les mœurs n'ont pas été respectés par les décrets législatifs. On n'ôte à ce vaisseau sacré ni son gouvernail, ni sa mâture, ni ses voiles ; on en simplifie, on en perfectionne seulement, selon l'esprit de l'évangile & de la primitive église, les agrès & la manœuvre, que des pilotes intéressés & ambitieux, & malheureusement trop illustres dans l'histoire, avoient compliqués, au détriment de la religion, & à leur profit. Hé ! ceux qui travaillent en zélateurs à ces importantes opérations, y sont eux-même dedans, &, pour leur propre salut, ils sont éternellement intéressés à ce qu'il ne périsse point. Pourquoi donc craindriez-vous ? Croyez-vous bien, & pouvez-vous croire un seul instant, que ceux qui vous ont, à leurs périls & risques, retirés de tant d'espèces d'avilissans esclavages, dont vos

malheureux pères vous ont, malgré eux, de siècle en siècle, transmis, en gémissant, les chaînes meurtrières, croirez-vous aisément que vos libérateurs politiques veuillent vous livrer à Satan, vous fermer le ciel, & vous ouvrir l'enfer, & à eux-mêmes ? Ne savent-ils pas, comme vous, qu'il y a une autre vie, dont la religion seule peut nous ouvrir les portes, pour notre éternelle félicité ? Un soupçon aussi injuste, aussi envenimé, seroit-il donc la digne récompense des immenses & périlleux travaux qu'ils ont si généreusement affrontés & soutenus, & où ils pâlissent encore pour vous ? & dans cette hypothèse absurde, pourriez-vous bien penser que, d'intelligence avec eux, je vinsse perfidement, audacieusement & criminellement vous prêcher, comme un hérésiarque, une fausse doctrine, l'hétérodoxie, l'apostasie, le schisme ?

Ah ! chers compatriotes, si une audace impie & sacrilége osoit toucher à l'encensoir, ou porter une main profane à l'arche sainte ; si elle osoit ébranler notre foi céleste, en élevant des doutes sur nos dogmes fondamentaux ; si un souffle empesté venoit ternir la pureté de notre morale sublime, je changerois bien de langage. Avec quelle force & quelle hâte ma voix se feroit entendre, pour vous avertir du danger, pour vous affermir

dans nos principes religieux, pour anathématiſer les téméraires novateurs. Pour vous donner l'exemple que doit, en pareil cas, un miniſtre des autels à ſes frères, de ces mains que j'élève vers le ſeigneur pour le conjurer de détourner de ſon égliſe ces malheureux temps de ſubverſion, je dreſſerois courageuſement le bucher ou l'échaffaud qui devroit me victimer; &, fortifié par la grace, j'irois dans les flammes ou ſous le glaive perſécuteur, cueillir avec joie les palmes immortelles du martyre, ſeule récompenſe digne des travaux pénibles & continuels du ſaint miniſtère. Juſque-là, chers compatriotes, ſoyez tranquilles : près & loin, on veille pour vous ſur la religion, & l'on ne dort point à ſon poſte.

Les inſidieux ennemis de la conſtitution ſont de nos légiſlateurs autant de loups enragés, qui terraſſent & déchirent les paſteurs, pour diſperſer le troupeau; tandis que nos législateurs, chauds amis de l'humanité, en exigeant le ſerment, lient par des liens bien plus intimes & bien plus tendres, de concert avec la charité chrétienne, les ouailles à leurs paſteurs, & les paſteurs à leurs ouailles; tandis que ce ſont eux-mêmes qui, par leurs écrits incendiaires, viſent à l'effrayer, à le diſperſer ce pauvre troupeau, & à le révolter ſous leurs étendards contre de juſtes lois qui les ofuſquent,

fuſquent, afin de ramener, par un choc général & déſaſtreux, le vicieux, le déteſtable ancien régime, ce régime de chaînes, de fers, de jougs, d'enlevemens, de baſtilles, de poteaux; ce régime d'oppreſſion, de vexation, de concuſſion, de deſpotiſme, d'iniquité, qui faiſoit pencher notre ſuperbe empire vers les gouffres de la deſtruction, où nos loix régénératrices l'ont heureuſement précipité lui-même. —— Tenez-vous en garde, chers compatriotes, contre de pareilles inſinuations, & abandonnez ſans crainte, de plus fort, votre confiance abſolue aux députés courageux, pleins de zèle & de ſagacité, qui la méritent, & votre reconnoiſſance, à tant de titres..... En fût-il parmi eux (ce que je ſuis bien éloigné de croire) qui préféraſſent les lois imparfaites de la nature aux lois parfaites de l'évangile, qui en ſont le perfectionnement, que Dieu & ſon fils incarné ont ſi viſiblement marquées du ſceau de leur vœu & de leurs prodiges, le nombre en ſeroit bien petit, & cet égarement de philoſophie n'entraîneroit jamais dans ſes dangereux écarts la majorité de nos repréſentans religieux; ils ſavent trop que la nature n'eſt qu'un vain ſon, qu'un mot impuiſſant auquel l'homme ne peut rien devoir, & qu'une religion, purement naturelle, n'eſt pas faite pour les régions qui ont eu le bon-

heur d'être éclairées du flambeau de la foi.

Hé quoi ! pour quelques débats politiques, (car le ſpirituel, bien qu'on vous diſe le contraire, n'y entre pour rien) pour quelques conteſtations momentanées qui ſe ſont élevées ſur la diſcipline civile du clergé entre nos évêques réformés, (& il s'en faiſoit bien temps pour l'honneur de l'épiſcopat & la gloire de la religion) & nos repréſentans réformateurs, & ſur leſquels le pape n'a tant héſité à prononcer, que parce qu'il y a bien vu les menées ſourdes de l'ariſtocratie, & qu'il ne ſauroit y voir la récalcitration légitime des évêques, s'il n'a été circonvenu ; pour quelques différens de libre opinion qui n'intéreſſent point la foi, il faut ſonner le tocſin dans toutes les conſciences, & les alarmer cruellement ? Et vous, mes amis, faut-il pour cela perdre la tête, vous diviſer, vous armer, vous égarer dans des partis factieux, & devenir les ennemis barbares les uns des autres ? ou bien faut-il, pour cela, perdre confiance aux paſteurs légitimes que la nation vous donne par l'égliſe, & l'égliſe par la nation ?

Hé ! qu'avez-vous affaire à ces diſcuſſions ? Voulez-vous ſottement empêcher qu'on ne faſſe paſſer les évêques d'une vie brillante & ſomptueuſe à une vie modeſte & frugale, qui convient ſi bien aux ſucceſſeurs des apôtres ? voulez-vous empêcher

qu'on ne leur arrache le ſceptre d'une domination déplacée, qui en faiſoit autant de petits monarques fiers, dont les regards étoient des faveurs pour des curés vénérables & des eccléſiaſtiques utiles & vertueux, qui portoient pour eux preſque tout le poids du jour dans la vigne du ſeigneur? Voulez-vous empêcher qu'on ne faſſe revivre pour notre édification, dans le clergé de France, la diſcipline ſi ſage & ſi ſainte des premiers temps de l'égliſe? Réſurrection ſi deſirable & ſi deſirée de toutes les ames vraiment religieuſes, & que les évêques n'ont jamais eu le vertueux courage d'opérer. Lorſqu'on en vient là, on crie : *à la tempête, au danger, au ſalut de la religion*; mais que veut-on dire? Les évêques ne ſont pas la religion, ils n'en ſont que les miniſtres; ils ſont bien dans l'égliſe, mais l'égliſe n'eſt pas dans eux individuellement, ni dans une collection de cent évêques; pas plus que l'état eſt dans un garde des ſceaux, un contrôleur général des finances, ou pluſieurs autres miniſtres. Ne ſeroit-il pas ſingulier & plaiſant que la nation, ayant jugé à propos de modérer l'exiſtence & le ſort attaché à une de ces places, M. le garde des ſceaux, le miniſtre de la guerre, &c. euſſent crié : *au ſalut du royaume.*

Laiſſez, mes amis, laiſſez les partiſans des évêques plaider leur cauſe avec & devant l'aſſemblée nationale (mais que dis-je, plaider ? & ſur quels titres ?) s'ils la perdent, (& n'eſt-elle pas déja jugée & perdue pour eux ;) c'eſt évidemment qu'ils n'ont pas raiſon ; car une nation civiliſée, éclairée autant que la nôtre, ne peut pas être injuſte. Et, s'ils n'ont pas raiſon, pourquoi prendre leur parti ? voulez-vous devenir injuſtes vous-mêmes ? voulez-vous qu'une nation immenſe reçoive foiblement la loi d'une poignée d'hommes évidemment coaliſés contre elle, & qui, pour tenir trop à leurs préjugés, à leurs intérêts, & trop peu à une généreuſe philoſophie, s'oppoſent à ſa régénération & à ſon bonheur, en invoquant hors de propos la religion à leur ſecours ? voilà pourtant, mes amis, ce que vous voudriez inconſéquemment, en ne rejettant pas les écrits qui circulent en faveur des évêques, & en faiſant de leur cauſe la vôtre.

Prenez bien garde à ceci, chers compatriotes : (& c'eſt à quoi vous ne ſongez peut-être point.) Dans un évêque, il y a deux hommes ; l'homme ſacré & l'homme citoyen ; l'homme de Dieu & l'homme du monde ; l'homme eccléſiaſtique & l'homme noble, ariſtocrate. Sous le premier rapport, voyant en eux l'homme ſpirituel, l'homme de Dieu, l'homme de votre ame, ils

ſont infiniment au deſſus de tout ſoupçon, & vous devez une confiance aveugle, ſans réſerve, & l'hommage d'un reſpect ſincère & profond à leur divin caractère. Mais ſous le ſecond rapport, qui eſt celui d'homme temporel, de citoyen, un évêque eſt un homme comme les autres. Il vous eſt très-permis, & quelquefois très-prudent de peſer ſes motifs, & de calculer ſes deſſeins en matière d'intérêt, quoiqu'en diſent ceux qui prennent leur parti pour arriver à leurs fins. J'ai certainement la plus grande idée de nos prélats ; mais d'après la connoiſſance que j'ai, & que vous devez avoir des hommes, vous n'ignorez pas que ce maudit intérêt eſt le plus ſouvent l'écueil où viennent échouer toutes les vertus. Trop ſouvent la faim aveugle & inſatiable des honneurs, & la ſoif inextinguible des richeſſes & des aiſances qui les ſuivent, employent le ſacré & le profane, pour toucher à leur but. Réfléchiſſez s'il n'eſt pas tant ſoit peu poſſible qu'un intérêt purement temporel, ou du moins mixte, ſoit le mobile de leur étonnante & opiniâtre réſiſtance, qui, je puis le dire à préſent, a fait trembler un inſtant la pyramide immortelle de la Conſtitution ſur ſes baſes profondes? Je raiſonne en politique ſeulement, & l'on ſait que l'œil perçant de la politique, dans les

circonſtances actuelles ſur-tout, eſt intéreſſé à ſaiſir les hommes ſous tous les raports poſſibles qui peuvent donner de l'ombrage au gouvernement. Or, mettant à part l'homme de Dieu, les évêques, ou plutôt ceux qui ſe ſervent de leur nom, ne ſont pas des anges. Quel intérêt infini n'ont-ils pas à une contre-révolution ? Eſt-il dans l'homme de ſe voir dépouillé de tant d'or, de tant de priviléges, de tant de grandeur & d'éclat, ſans regrets ? & des regrets auſſi chers, auſſi profonds, auſſi vifs, peuvent-ils aiſément ne pas tout tenter, prétexter même la religion, pour rentrer en poſſeſſion d'objets & de titres ſi beaux, ſi doux, & ſi flatteurs ? Ne faudroit-il pas être un héros chrétien, un ange même, pour ne pas employer des moyens violents, forts, extraordinaires ? Et les évêques de... n'ont-ils pas été convaincus, ou du moins accuſés, en pleine aſſemblée nationale, d'avoir ſourdement excité par des écrits enflammés les malheureux troubles qui ont agité & agitent peut-être encore hoſtilement de malheureuſes municipalités ? Deux d'entr'eux n'ont-ils pas ordre, ſur de pareils ſoupçons, de venir s'établir à la ſuite de nos légiſlateurs ? Dieu ſait ce qu'il m'en coûte de parler auſſi clair, & de ne pouvoir jetter le voile ſur de pareilles notoriétés ; mais peut-on, en conſcience, uſer de ménagements, quand il s'agit

d'éteindre les torches déjà fumantes du fanatiſme au milieu de ſa patrie, & de ménager le ſang & le repos de ſes parents, de ſes amis, & de tant de bons & braves compatriotes & citoyens? Tant pis alors pour ceux qui ſe ſcandaliſeroient de voir ainſi la vérité toute nue; ce ſeroit évidemment parce qu'ils n'auroient ni le cœur, ni l'œil purs; & alors je ne pourrois que les plaindre beaucoup, & je n'aurois guères de pardon à leur demander.

Je ſuis bien éloigné d'avoir une idée auſſi ſiniſtre de nos reſpectables apôtres; mais s'il en eſt de compromis, ils ne ſauroient raiſonnablement s'offenſer en particulier de la méfiance que j'inſpire en général à la patrie, ſur-tout dans des moments critiques de révolution & de contre-révolution. Ceux qui veulent l'une, ſont néceſſairement oppoſés aux autres, & il eſt ſans doute bien permis aux patriotes déclarés de ſe défier des ruſes de guerre de la part de ceux qui ont une manière de voir & de penſer toute contraire à la leur. Les évêques ont ici un tort néceſſaire qui n'eſt pas leur faute, & c'eſt bien malheureux pour ceux qui ne reſpirent que le patriotiſme pur: c'eſt d'être tous fils, petits-fils, neveux, frères de ce qu'on appelle Ariſtocrates, ou de gens intéreſſés aux abus de l'ancien ré-

gime ; & à ce titre ſeul, ils ſont conſéquemment, euſſent-ils les meilleures intentions, des citoyens ſuſpects, comme ceux qui mettent ſur leur compte les prétendus mandemens qui paroiſſent. D'après cette idée, dont je ne puis empêcher la défaveur, en ma ſeule qualité de bon français, je dois avertir, & j'avertis tous ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, que s'il faut quelquefois profeſſer la ſimplicité de la colombe, il faut, dans les circonſtances, s'armer de la prudence du ſerpent.

Prenez donc garde, mes amis, que ceux qui vous prêchent la croiſade au nom des anciens évêques, contre l'aveu même de leurs vertus, comme autant de loups transformés en paſteurs, ne ſe ſervent du reſpectable manteau de la religion pour vous tromper & conſommer leurs iniques deſſeins, qui ſeroient d'allumer, hélas ! une horrible guerre civile au milieu de vous, de vous enivrer des fureurs du fanatiſme, de faire ruiſſeler le ſang de vos frères (en pure perte toutefois pour leurs deſſeins contre-révolutionnaires) & de vous faire renverſer, fouler aux pieds l'autel de la patrie, fondé ſur celui de la religion, élevé ſolemnellement ſous les auſpices ſacrés de la religion, à tant de frais, de dangers & de peines, par nos intrépides légiſlateurs,

& déjà cimenté à Nancy, du ſang de trois cents héros Français, vos frères de fédération, immortaliſés dans les faſtes de notre révolution fortunée par leur généroſité, leur civiſme & leur courage.

Et que vous en reviendroit-il de cette guerre fatale? Le déſeſpoir d'avoir aſſaſſiné, maſſacré vos frères : le déſeſpoir d'avoir déloyalement trahi la patrie : le déſeſpoir d'avoir mal entendu votre religion, qui eſt toute bonne, toute pacifique, toute notre tendre mère ; qui abhorre qu'on ſe haïſſe, qu'on ſe batte, qu'on ſe tue, ſur-tout en ſon nom; que la ſeule idée de diſcorde afflige profondément, bleſſe mortellement..... Il n'en réſulteroit pour vous, mes amis, que l'incurable déſeſpoir d'avoir ſuivi de funeſtes impulſions, d'avoir réinſtallé vos tyrans en prétentions, en morgue, en impôts, en oppreſſion, en féodalité, & de vous voir replongés à jamais dans un eſclavage pire & plus honteux que celui des nègres Africains.

Faut-il, chers compatriotes, vous ouvrir les yeux par un apologue, qui, ſans y ſonger, vient ſe placer de lui-même ſous ma plume. Jettons, en paſſant, cette variété ſur notre route, ſi déſagréable à parcourir.

Le bouc & le renard ſont tombés dans un

puits. La chûte en eſt facile : mais en ſortir n'eſt point aiſé, & n'eſt même pâs poſſible, s'ils n'imaginent un moyen. La ſupercherie l'imagine ſur-le-champ. Juſques-là, le renard orgueilleux n'avoit eu pour le bouc qu'un mépris ſouverain, le regardant d'un œil ariſtocrate comme le plus vil des animaux de la nature. Devenus compagnons d'infortune, c'eſt une autre affaire. Il a beſoin de ſon aide pour s'élancer du ſein de cette priſon profonde qui alloit être ſon tombeau ; que fait-il ? Il change non pas d'eſtime, mais ſeulement de viſage & de propos ; il feint la connoiſſance ancienne, l'amitié la plus intime ; il le flatte, le flagorne ; il fait même intervenir la religion, en diſant au bouc imbécille qui l'écoute, que les ſervices rendus au prochain plaiſent beaucoup aux dieux. Le bouc trop crédule donne dans le piége du cajoleur ; &, pour les dieux, ſe met bientôt en attitude ſecourable. A l'inſtant, le renard ruſé & patelin, grimpant à grande hâte ſur le corps & ſur les cornes de la bonne bête, ſe tire d'embarras, & y laiſſe cruellement ſon malheureux compagnon, malgré qu'il lui eût juré par les dieux, liaiſon étroite, amitié franche, reconnoiſſance & prompt ſecours. — Je ne crois pas, mes amis, qu'on puiſſe trou-

ver nulle part une alluſion plus littéralement applicable aux circonſtances.

Avant la révolution, qu'étoit pour les ariſtocrates, je ne dis pas ſeulement ce qu'on appelloit avec impertinence le bas peuple ; mais les honnêtes citoyens ? Eh mon Dieu ! Si peu de choſe, qu'on peut dire rien. Fi d'un artiſan ! Fi d'un roturier ! Fi d'un bourgeois ! Fi du bas-clergé ! De toutes parts les échos indignés & fatigués ne répétoient que des fi prononcés dédaigneuſement par les lèvres de l'ariſtocratie ſottement enivrée de ſes chimères..... La révolution arrive : Oh ! c'eſt autre choſe. Vous puez, ſans contredit, toujours au nez des renards ariſtocrates ; mais les Fi demeurent concentrés dans l'ame, & ſont remplacés au dehors par des douceurs fades, des familiarités affectées ; ils ont beſoin de vous pour ſortir du puits de la révolution où ils ſont tombés ; &, pour rendre nulles de ſalutaires loix qui mettent au néant tous les Fi, en paſſant le niveau de la nature & de l'égalité ſur toutes les têtes, leur orgueil inſuportable, juſtement abaiſſé, vous cajole, pour que vous l'aidiez à remonter ſur ſes hauteurs. Bien mieux encore ; il ſait que vous avez de la religion, il vous prend par votre foible & fait un fantôme reſſemblant à cette religion ſainte que

vous aimez infiniment ; il vous dit enſuite que c'eſt elle, & qu'on l'attaque, & vous conjure en ſon nom de prendre ſon parti à tort & à travers. Quel patelinage ! quelle ruſe ! --- N'eſt-ce pas bien là, chers compatriotes, mon conte mis en moralité ? Et balancerez-vous à en faire votre profit, dans les circonſtances actuelles ? --- Si ce ne ſont pas les évêques (& j'aime paſſionnément à le croire & à leur rendre cette juſtice) c'eſt l'ariſtocratie en général, & que pluſieurs d'entre eux profeſſent très-fort en particulier, qui prend leur accent pieux, leurs tournures onctueuſes & charitables, pour vous leurrer, & tirer de vous des ſecours contre vous-mêmes : & tout ce qui ſe paſſe à Paris ſous nos yeux, ne vous autoriſe que trop à vous en douter. Voici, au ſurplus, un raiſonnement bien ſimple, pour éclaircir ce doute important.

Ou ceux qui cherchent à vous ſoulever, ont calculé les maux qui doivent s'enſuivre pour vous & pour tous les Français, ou bien ils ne les ont pas calculés. S'ils les ont calculés, & pourtant les provoquent, ce ſont donc des Nérons, des Tibères, des Mahomets, des Omar ; & à ces traits ſanguinaires, je ne puis abſolument me réſoudre à attribuer ces incendiaires écrits aux anciens évêques, dont l'eſprit doit être, comme celui

de J. C. & des apôtres, ſi doux & ſi humain : mais s'ils ne ſont pas des évêques, ces écrits, les évêques n'ont donc rien écrit, rien dit contre le ſerment : mais s'ils n'ont rien écrit, rien dit de contraire, c'eſt donc qu'en effet ils n'avoient en conſcience, rien de contraire à dire : la déduction eſt claire & hors de réponſe qui puiſſe l'infirmer. --- Je reviens au fil : quoi ! chers compatriotes, on a prévu & calculé que nos villes & nos campagnes pouvoient être arroſées de votre ſang, en montant les eſprits par des écrits intitulés *mandemens* ; & ces inſidieux écrits n'en ont pas moins été lancés au milieu de vous, afin de ramener les abus & l'ancien déſordre par le déſordre le plus déſaſtreux ! Quoi ! parce que vous & moi, ſommes toujours prêts à nous immoler pour la foi & la morale de l'évangile, on vous dit affirmativement qu'elle eſt attaquée, lorſqu'elle ne l'eſt point ! Et on vous le dit pour vous engager à vous oppoſer aux loix nouvelles qui vous aſſurent la religion plus floriſſante, la liberté & le bonheur : c'eſt à mes yeux, je vous l'avoue, le prodige des prodiges de la révolution ! Et un prodige plus étonnant encore pour moi, ce ſeroit de vous voir ajouter foi à ces écrits dangereux, que je vous dénonce.

Si les auteurs de ces lettres circulaires, tou-

jours, malgré leur intitulé, anonymes pour moi, n'ont pas calculé les maux qu'elles pouvoient occaſionner, quels hommes encore ne ſont-il pas ! quelle témérité affreuſe ! Quelle indolence coupable ! Eſt-ce donc là cette douce philantropie & ce profond reſpect pour le ſang des hommes qu'inſpirent l'humanité & la religion ! Car on eſt cenſé vouloir les maux, lorſqu'on en veut les moyens. C'eſt donc à dire que, pourvu qu'ils euſſent abouti à leurs vues politiques & intéreſſées, leur ame eſt tranquille & leur cœur ſatisfait. Or eſt-ce encore là l'eſprit de la religion, cette mère ſi tendrement inquiète ſur l'heureux ſort de ſes enfans, & qui leur dit ſans ceſſe d'acheter l'union & la paix au prix de tous les biens poſſibles ? N'eſt-ce point là, au contraire, toujours cet eſprit dur, ces cœurs de fer, ces ames de bronze du ci-devant régime français, & du deſpotiſme anéanti ? --- Et vous croiriez, mes amis, à un eſprit que la religion déſavoue ? Et vous croiriez aux ſuggeſtions perfides de gens qui ne calculent pas le ſalut temporel de la patrie, que calcule toujours la religion ; car le caractère propre & excluſif de l'évangile, c'eſt de s'accommoder à tous les gouvernemens divers, & de concourir à leur forme & à leur proſpérité politiques ; & c'eſt cette divine compatibilité qui

nous prouve & nous garantit, autant que tous les miracles, que la religion de J. C. émane du sein même de la divinité.

Ouvrez donc les yeux pour une bonne fois, chers compatriotes, & ne les fermez plus, que la constitution française ne soit profondément frappée du coin ineffaçable de la puissance nationale; regardez comme ennemi de l'état tout homme qui viendra vous dire au nom de Dieu & avec l'accent onctueux de l'évangile, que votre religion est ébranlée. Il est prouvé clair comme le jour à qui veut voir, que c'est une fausse assertion & une erreur inconteſtable à un cœur droit & pur, & contre laquelle tous nos prélats anciens & nouveaux devroient s'élever hautement, pour le repos des consciences. --- Parlez, divine religion, la constitution des Français attaque-t-elle la pureté de vos mœurs, la profondeur de vos dogmes, la sublimité de vos mysteres? -- J'ai beau feuilleter l'évangile & les écrits sacrés qui viennent à la suite; j'ai beau interroger les SS. pères, je n'y trouve rien, je ne dis pas seulement que de très-compatible, mais bien plus, que de très-intime avec cette moderne constitution, dont presque tous les principes semblent calqués sur l'évangile même. Eh! ne sont-ce pas toujours la même foi, la même loi, les

mêmes ſacremens, les mêmes autels, le même ſacerdoce, le même pouvoir ſpirituel dans les évêques & dans les prêtres? A-t-on tronqué ou retranché un ſeul office, une ſeule cérémonie de l'égliſe? le culte & tous les ſecours ſpirituels ne ſont-ils pas mieux prononcés, & en quelque manière plus conſacrés? Que veulent donc dire ces plaintes, ces réclamations des mécontens? Rien autre, bien évidemment, ſinon qu'ils regrettent ce qu'il convenoit de leur ôter. Ce n'eſt pas préciſément ſur la décadence imaginaire de la religion que ſe lamentent ces modernes Jérémies; c'eſt ſur l'idée déſolante qu'ils ne ſeront plus ce qu'ils ont été. Hiſtoire véridique, vous obſervez tout, vous recueillez tout, vous appréciez tout, & vous découvrirez tout.

Oui, chers compatriotes, pour connoître les déclamateurs dont il faut vous méfier, voici tout le ſecret? Examinez l'état, le rang qu'ils tenoient, la fortune & les priviléges dont ils jouiſſoient, avant la révolution. Si la révolution leur ôte ces priviléges injuſtes, ces richeſſes abuſives, ce luxe ſcandaleux, ces hauteurs écraſantes, ces droits tyranniques & uſurpés, cette domination deſpotique, &c. alors, méfiez-vous des ſermoneurs ſur le ton dévot. Souvenez-vous que par-tout où la diſcorde eſſayera d'attiſer & d'agiter

d'agiter ſes torches au nom de la religion, là n'eſt point l'eſprit ni le vœu de la religion, de Dieu & de l'égliſe. Mais auſſi par-tout où vous trouverez des caractères d'union & de concorde, & l'olivier touchant de la paix, par-tout vous trouverez des caractères de déſintéreſſement, d'abandon, de conciliation, de charité, & enfin d'obéiſſance à des loix, autant que les nôtres, ſubordonnées à la religion; là toujours vous trouverez la vraie religion, l'eſprit de J. C. & de ſon égliſe, qu'il faut écouter. Jamais J. C. ni les apôtres n'ont lancé des mandements pour ſoulever les peuples en leur faveur. S'ils ont prêché malgré la ſynagogue, c'eſt qu'elle leur défendoit l'œuvre de Dieu qu'il n'appartient pas aux foibles mortels de ſuſpendre; mais l'aſſemblée nationale, au lieu de défendre l'œuvre de Dieu & d'en arrêter les ſalutaires progrès, les ordonne & les protége: vous connoîtrez donc vos amis & vos ennemis en révolution, à la teinte de leurs écrits & de leurs diſcours, à leur eſprit & à leurs motifs: *à fructibus eorum cognoſcetis eos.* Le royaume des vrais apôtres n'eſt pas de ce monde; s'agit-il du ſalut ou de la proſpérité de l'empire, il n'eſt de grands ſacrifices qu'ils ne ſoient prêts à faire, en excellents citoyens; aiſances, revenus, dignités, ils

immolent tout avec joie ſur l'autel de la patrie : s'agit-il d'une réforme glorieuſe à l'égliſe, & utile, commode au gouvernement, ils n'attendent pas qu'on les y force, ils la ſoupirent, ils vont au devant d'elle, ils la font généreuſement : ou bien, ſi on leur en préſente un tableau plauſible qui dévance leur travail, au lieu de ſe cabrer & de ſe jetter dans le labyrinthe d'une théologie tracaſſière & entortillée, ils l'adoptent, ils l'embraſſent, ils le conſacrent. Imitateurs auſſi exacts qu'éclairés de S. Paul & de S. Auguſtin, modèles par excellence des paſteurs, ils prennent toutes les formes que l'on veut, ils ſe font tout à tous, ils ſe plient à toutes les circonſtances, dès que la religion ne trouve point d'obſtacle à ſon culte. Fallût-il même, pour un bien d'union & de paix, partager ſon ſiège, ou céder, abandonner ſa place à un autre ; l'exemple auſſi irréfragable qu'édifiant du ſaint évêque d'Hyppone & de ſaint Cyprien eſt leur inſtruction & leur guide ; ils cèdent, ils abandonnent, pour éloigner l'horrible fléau d'un ſchiſme, & entretenir la précieuſe harmonie de l'unité. — Oh ! lorſque des miniſtres ſacrés ainſi penſants, ainſi agiſſants, vous crieront, chers compatriotes, au renverſement de la foi, à la corruption des mœurs, aux attentats ſacriléges contre l'égliſe & la religion,

ſans examiner, ſans balancer, vous pouvez, vous devez les en croire : votre circonſpection ſeroit alors déplacée ; parce que la voix de Dieu eſt évidemment dans leur voix, & l'eſprit de Dieu dans leur eſprit : en matière de religion, c'eſt la bouſſole infaillible que je vous offre.

Quelle patience ! quelle vertu dans nos anciens évêques ! de ſouffrir que des plumes antipatriotiques ſe permettent ainſi de ſe ſervir de leurs noms reſpectables & de leur attache, pour donner des entorſes & des entraves à la choſe publique ! Où ne ſe porte pas la hardieſſe de l'uſurpation, l'abus des pouvoirs & la licence de la preſſe ! Apparemment qu'ils ne s'abſtiennent d'en impoſer aux écrivains hardis & mal-intentionnés, que parce que ni le ſiècle préſent, ni la poſtérité ne pourront jamais croire que des prélats français aient pu tenir un langage ſi diſparate aux intérêts de la patrie, & qui compromettroit juſqu'au deshonneur leur patriotiſme, leur eſprit & leurs lumières. L'évidence de cette impoſſibilité eſt ſans doute la cauſe de leur mépris, de leur repos & de leur ſilence. Ils eſpèrent bien, indubitablement, que, parce qu'on a abuſé de la religion en leur nom, pour effrayer les peuples, leurs noms n'en ſeront pas moins écrits en brillantes lettres dans les faſtes d'une

nation éclairée & ſenſible, qui ſait aprécier le civiſme à ſa plus haute valeur. Je m'empreſſe de leur annoncer que le prélat vertueux & patriote, philoſophe & génie, dont l'ouvrage immortel a comme tracé aux français le plan de leur grande & heureuſe révolution, des couronnes civiques à la main, les attend au parvis du temple de Mémoire, pour les embraſſer tous, les introduire en triomphe, & célébrer pompeuſement leur glorieuſe inſtallation. Quel beau jour pour eux, & quelle douce & flatteuſe récompenſe ! à cette penſée délicieuſe, une ame pure s'évanouit de plaiſir.

Le commandant général de la brave milice pariſienne, l'immortel de la Fayette, auquel notre climat peut ſe glorifier d'avoir donné le jour, vous a dévancé, chers compatriotes, dans le temple de l'immortalité ; ſes traces héroïques, jonchées de ſes lauriers, ſont pour vous un guide sûr ; il ne s'agit que de vouloir les ſuivre, &, ſans avoir ſon génie, ſa tête & ſa valeur, d'avoir ſeulement ſon cœur, ſa vigilance ſur vous-mêmes, & ſon patriotiſme. Vos frères de Nancy, dont l'héroïſme & la gloire réjaillit encore au delà du monde & des tems, vous y attendent également, non plus au prix du ſang & de la vie qu'ils ont ſacrifiés pour cimenter la conſti-

tution & soutenir vos droits sacrés : mais au prix seulement de votre prudence, de votre activité, de votre modération, & de votre inaltérable intimité, sur-tout avec vos frères de département. Car depuis l'universelle & unanime fédération, célébrée à Paris avec tant de joie & de pompe, le 14 juillet de l'année dernière, au champ de Mars, vous n'êtes plus, ainsi que tous les bons français, qu'une vaste & nombreuse famille, dont la force & le bonheur sont dans une intelligente harmonie & une parfaite union : & voilà pourquoi les ennemis de l'incroyable révolution qui doit faire des français le plus grand & le premier de tous les peuples connus, & de la France le plus heureux empire de l'univers, cherchent insidieusement à vous diviser. Quelle journée pour vous, mes amis, que celle où, ayant enfin entendu du fond des provinces, frapper le grand & dernier coup de notre éternelle constitution, après avoir honoré nos héros dans le temple de Mémoire, & mérité peut-être l'inappréciable honneur d'y laisser votre nom, vous irez avec allégresse & une noble fierté peinte sur vos fronts, appendre dans celui de la liberté les trophées de votre patriotisme, de votre courage & de votre patience ! ce beau jour, ce jour d'azur qui de tous les peuples de la terre

n'éclairera que les ſeuls français : ce beau jour s'approche, nous y touchons. Heureux les français patriotes qui pourront, ſans remords, s'enivrer des joies vives & pures qui doivent le ſignale ! Que je plainsceux parmi vous qui en auront voulu retarder, ou même en empêcher l'aurore ! Comment ſe laveront-ils de la tache profonde de leur anti-patriotiſme, qui eſt une vraie infamie, & qui n'eſt que le fruit ou d'un bas intérêt inſpiré par l'égoïſme, ou d'un malheureux égarement négocié à la faveur de la religion ? Voudriez-vous, pour tout au monde, chers compatriotes, être honteuſement effacés, comme eux, de l'innombrable & flatteur catalogue de ceux qui ont droit à cette touchante fête ? tenez donc la route droite & ſimple que vous fraye la nation, & non les routes obliques & tortueuſes que vous fraye le fanatiſme.

J'ai rempli ma tâche patriotique auprès de vous, chers compatriotes, &, je crois, aſſez courageuſement. Honoré de votre confiance auprès de notre auguſte ſénat, après avoir agi pour vous, j'ai obſervé pour vous, bien pénétré de ce principe, que tout citoyen doit s'honorer du titre de ſentinelle & d'explorateur, quand le danger menace la patrie. Je ne vous dis point d'en croire à mes lumières ; mais croyez-en à mes

yeux, à mes oreilles, à mon patriotiſme, à ma probité, & à mes lectures ſur les affaires du tems, qui, j'oſe le dire, ſont pour vous de loyaux témoins. J'ai obſervé & ſuivi pas à pas la révolution: peu d'événements avec leurs motifs ont échappé à mes obſervations patriotiques. Recueillez-en le franc réſultat & le fruit, que je vous offre d'une ame empreſſée; mais tranquille: patriote, mais ſans exaltation. Je ſens parfaitement que, malgré que je n'aye que généraliſé mon compte rendu en forme d'exhortation & de lettre, il fera froncer le ſourcil peut-être à plus d'un lecteur. J'en ſuis, en vérité, fâché; mais mon intention eſt pure, & ce témoignage intime de ma conſcience me ſuffit. Si je n'euſſe écouté que ma délicateſſe, certainement, je me ſerais tû; mais les eſprits du patriotiſme ont parcouru mes veines & parlé à mon cœur; & comme Brutus ſacrifia ſon fils chéri à ſa patrie, j'ai, à mon tour, ſacrifié au ſalut de la mienne, des égards pour des perſonnes qui me ſont très-reſpectables & très-chères, qu'il m'en coûte infiniment de violer, mais il en eſt de ſuprêmes que je devois conſulter avant tous les autres. Je n'ai pas voulu être comptable, pour mon fait, à la religion, à la nation & à la poſtérité des alarmes continuelles, & peut-être de la vie de mes proches, de mes amis,

de mes voisins, & de mes frères de département ; & si le devoir de les tranquilliser est devenu le mien, je le remplis uniquement à l'acquit & pour le repos de ma conscience. Je sais que j'eusse pu donner à mon discours, avec la même franchise, une tournure & plus heureuse & plus radoucie. Mais, lorsque j'ai vu des écrivains adroits endormir les lecteurs avec des sons piteux & cadencés, j'ai jugé que des sons un peu en désarroi & plus perçans réveilleroient plus efficacement les esprits. Mon plaisir seroit d'apprendre que j'y ai réussi. Puissent-ils, à leur réveil, s'apercevoir que je suis aussi bon patriote, que je suis bon catholique, apostolique & romain, quoiqu'en disent tous les faux mandemens : & si vous voulez combler ma satisfaction, chers compatriotes, ce sera de vouloir bien l'écrire vous-mêmes dans les annales de notre département, & d'y ajouter l'assurance de la haute estime & du parfait & éternel attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, le premier Avril 1791.

Entreprendrai-je de prouver aux fonctionnaires publics mis aux arrêts sur le serment, la palpable légitimité de cet acte patriotique, tandis qu'il n'est de si jeune théologien qui ne puisse bien, avec ses naissantes lumières, l'appercevoir? Qui ne sait que, semblable à certains débats surannés, malheureusement trop graves dans leur tems, & qui font pitié aujourd'hui aux hommes sensés, ce serment n'est enfin devenu si fameux que par l'importance affectée & mal-entendue qu'y ont attachée les personnes intéressées à tirer parti du refus; puisqu'il est absolument le même que celui de la fédération, prêté par tous les évêques, le 14 Juillet, au champ de Mars: mais il falloit un prétexte de résistance pour faire un essai inutile de contre-révolution, & il en a servi. Je pense qu'il ne s'agit plus que d'exciter & ramener les esprits, & de donner de l'énergie à leur caractère & à leur patriotisme languissants.

Cependant voici une légion de *mais* qui s'avance: heureusement ils sont moins formidables que spécieux. Tenons le poste encore un moment; que risqué-je à ce petit choc, ayant pour casque l'évangile, l'histoire ecclésiastique pour bouclier, les conciles & les saints-pères pour soutiens, & pour glaive la saine raison guidée par une théologie simple & pure? Voyons donc, & tâchons

moins de vaincre que de convaincre, moins d'ergotiſer, d'incidenter, que de raiſonner & d'éclairer.

Mais, dira-t-on, la réſiſtance, ou le ſuffrage d'un évêque ! — la réſiſtance d'un évêque, ou de cent évêques ſi l'on veut, ſur la queſtion préſente, n'a pas plus de poids que la réſiſtance de cent autres théologiens. Elle en a même moins, à cauſe de l'ombrage que doit naturellement cauſer l'ariſtocratie identifiée avec leur perſonne, & des grands intérêts temporels qui ſont attachés à leur place. Hé ! la réſiſtance de cent évêques n'eſt-elle pas au moins balancée par le ſuffrage de plus de 20000 reſpectables curés & vicaires, dont dix mille, pour ne pas dire plus, en ſavent bien autant qu'eux (car l'épiſcopat, d'après les élections de l'ancien régime ſur-tout, ne donne pas la ſcience; il l'a ſuppoſée, & quelquefois trop leſtement & bien gratuitement) & qui ont prêté le ſerment de gaîté de cœur ? (1) 20000 autres l'ont refuſé —— oui : mais ſur ces 20000, il en eſt bien dix qui ſont temporellement intéreſſés à la contre-révolution, & qui ont la folie de l'eſpérer : il en eſt bien neuf qui ſont indécis, pour être influencés par des promeſſes, des ſollicitations importunes, (2) & des égards purement humains; peut-être même, &

ſans nul contredit, par des menaces ſecrètes. Dieu ſait qu'elles n'ont pas été épargnées, à Paris, contre les évêques de Lydda & de Babylone, lorſqu'ils ſe ſont montrés patriotes (3). Le mille reſtant, des réfractaires eſt, je le veux, compoſé de miniſtres de bonne foi (ce n'èſt guères que pour ceux-là que j'écris) ; peut-être d'autres diroient, d'hommes ſans courage, auxquels l'ombre d'un évêque fait peur, & qui, dès que la grandeur impoſante aura tourné le dos, ſe montreront auſſi bons patriotes, que bons prêtres : voilà le mot. Oui, je mets en fait que ſi tous les prélats prêtoient le ſerment demain, après demain tous les diocèſes l'auroient prêté ; & j'en atteſte la conſcience de tel & tel lecteur qui tient ſous ſes yeux mon adreſſe patriotique. Qui ne connoît le pouvoir exceſſif de l'influence épiſcopale ſur certains eſprits, & la mobilité des eſprits influencés par elle ? un grand nombre de têtes n'y ſavent voir que par deux yeux. Je ſuis certain que, dans trois mois, & peut-être plus tôt, on m'écrira que je connois le terrein. — & d'ailleurs, qui ne voit que les évêques ſont ici juges & & parties, & que, par ce caractère ſeul, leur opinion (car tout ceci n'eſt qu'opinion) eſt parfaitement récuſable?

Mais on nous dit que les nouveaux paſteurs

ſeront intrus, & que leurs fonctions ſur les conſciences ſeront nulles.

Hé! je n'en ſuis pas ſurpris ; troupeau timide, il faut bien qu'on vous faſſe peur ; bientôt peut-être vous entendrez pis encore — intrus ! & pourquoi ? & comment ? ne ſont-ils pas légitimement élus, & plus légitimement qu'autrefois ? peut-on équitablement conteſter au peuple le droit ſi naturel d'élire ſes paſteurs ? n'éleva-t-il pas S. Matthias à l'apoſtolat, S. Jacques le Mineur au ſiége de Jéruſalem ? Ne ſe choiſit-il pas les Cyprien à Carthage, les Ambroiſe à Milan, les Athanaſe à Aléxandrie, les Auguſtins à Hippone, les Jean-Chryſoſtôme à Conſtantinople, les Martin à Tours, les Adon à Vienne, &c. ? n'eſt-ce pas le fameux concordat, de révoltante mémoire, entre un pape & un roi ambitieux, qui avoit ſupprimé ce mode d'élection, le ſeul vraiment canonique ? & s'il s'agit de remonter à la ſource de l'uſurpation de ce droit, *le peuple*, dit Thomaſſin, *ſembloit paroître ſeul au commencement ; le clergé le joignit après ; & enfin il l'a emporté ;* c'eſt-à-dire, il a uſurpé le droit ſacré du peuple, d'élire ſes paſteurs. Il faut que la vérité ait bien de l'empire ſur cet auteur ſi précis, puiſque tout le monde ſait avec quelle chaleur il fut toujours le champion des droits épiſ-

copaux. — M. Fleuri enchérit ſur ſes aveux : » On avoit, dit-il, tellement égard au conſentement du peuple, aux ſix premiers ſiècles de l'égliſe, que, ſi l'évêque, même après être ordonné, ne lui étoit pas agréable, on lui en donnoit un autre. — » Ce n'eſt que dans le douzième ſiècle qu'on a ſuivi des maximes inconnues à l'antiquité ». Après de tels témoignages, que ſont tous les raiſonnemens contre, que de pitoyables ſubtilités? — Intrus! & comment ? les deux actes eſſentiels & conſtitutifs des paſteurs, ſelon le ſeptième canon du concile de Trente, ſont un *choix légitime*, & il eſt prouvé tel ; c'eſt enſuite *la miſſion*, ou *l'inſtitution canonique :* — mais qui la donnera ? qui? le métropolitain, au lieu du pape, qui, à cet égard n'a pas plus de pouvoir que les autres évêques, puiſqu'ils ont, comme lui, la plénitude du ſacerdoce. C'eſt ainſi qu'en ont uſé les ſucceſſeurs des apôtres, dans les premiers ſiècles de la religion. C'eſt leur droit; & le concile œcuménique de Nicée, (4) reçu de toute l'égliſe d'Orient & d'Occident, l'a reconnu, confirmé. Nos évêques de France ont exercé ce droit juſqu'au neuvième ſiècle, puiſque Adon, évêque de Vienne, fut ainſi inſtallé, & inſtalla de même, avec les évêques com-provinciaux, Bernard, élu évêque de Grenoble. Si les papes ont

I Diſcours.

IV. Diſcours.

été, jusquici, en possession *d'instituer*, c'étoit un abus, une usurpation; & cela est si vrai, que Bossuet, appréciateur si respectueux & si compétent des droits des vicaires de J. C., ne mettoit jamais en tête de ses mandements: *évêque par l'autorité du siège apostolique:* mais par la *providence divine.* (5) En effet, puisque c'est de Dieu même que les prélats tiennent leur pouvoir & leur caractère, les hommes n'y peuvent rien ajouter: & lorsqu'ils se prêtent à l'installation, ils ne sont purement que les organes, les instruments du pontife éternel au nom duquel ils sont consacrés & installés, &c. Quant aux annates, les français soutinrent au concile de Constance, qu'il n'y avoit ni privilége ni prescription qui pût les autoriser. Et le concile de Bâle ne les défendit-il pas, ainsi que tout déboursé pour collations, institutions? &c., & qui ne sait que les bulles ne datent que des fausses décrétales? Si je suis lu par quelqu'un à qui l'histoire ecclésiastique soit familère, je ne puis craindre sa réplique. S'il ne l'a pas lue, je lui laisse la liberté de ne m'en point croire; mais je le prie de s'instruire.

Laissez dire, chers compatriotes; les intrus seroient ceux qui viendroient s'établir les pasteurs de vos ames, sans être choisis par vous, ou par vos délégués, & sans être envoyés vers

vous. Mais vous les choisissez enfin, et l'église vous les envoie, comme elle les envoyoit dans ses beaux jours. Vos pasteurs ne se glissent pas dans le bercail la nuit, en surprise, comme des voleurs; ce ne sera plus un impie courtisan, une intrigante Aspasie, d'infâmes agioteurs de bénéfices, un patron étranger à l'église, quelquefois son ennemi, qui leur en ouvriront les portes; mais ce sera vous-mêmes & des pontifes divinement revêtus des pouvoirs spirituels; ils feront leur entrée en plein jour & aux acclamations du troupeau qui leur sera confié, & qu'ils viendront bien moins tondre qu'édifier. Les pasteurs dissidens ont beau dire: ils ne peuvent, heureusement, emporter avec eux les clefs du bercail ni du ciel; elles restent, malgré eux, entre les mains de l'église dont ils ne sont que les serviteurs, du troupeau & de l'évêque métropolitain. Que leur retraite leur eût été honorable, s'ils se fussent retirés sans semer l'inquiétude dans les consciences ignorantes & crédules! Qu'ils auroient bien mérité de Dieu, de l'église, de la patrie & d'eux-mêmes! Quels reproches n'ont-ils pas à se faire, et quel pardon n'ont-ils pas à demander à cette patrie dont ils ont avec tant d'obstination méconnu les droits, & dont la tranquillité & l'édification devroient leur

être si chères! je respecte les consciences; mais Dieu les voit & les juge.

Mais les anciens évêques & curés n'ont-ils pas une juriſdiction *inamiſſible*, & peut-on en conſcience les dépoſſéder?

Oui ſans doute, ils ont en vertu de l'ordre, une *juriſdiction*, c'est-à-dire, le pouvoir divin d'enſeigner, d'adminiſtrer les ſecours ſpirituels, de lier & de délier, &c. Oui, cette *juriſdiction*, ce pouvoir est *inamiſſible;* parce que c'est le cachet de l'eſprit ſaint, dont l'empreinte eſt ineffaçable, & qu'elle eſt tellement inhérente à leur caractère, &, pour ainſi dire, identifiée avec leur perſonne, qu'elle les ſuit par-tout, comme l'ombre suit le corps: non, il n'eſt pas de puiſſance humaine qui puiſſe leur ôter ce pouvoir. C'eſt auſſi à quoi la conſtitution n'a garde de toucher, c'eſt ce qu'elle entend reſpecter infiniment & maintenir. Mais ce titre qui autoriſe à exercer cette juriſdiction ou ce pouvoir divin; mais le local & les ſujets ſur leſquels elle puiſſe ſe porter, de qui viennent-ils? Y auroit-il du bon ſens à prétendre que c'eſt de l'ordination? N'eſt-ce pas évidemment le prince qui les donne, ou plutôt qui les confie? & s'ils ſont ſeulement confiés, ne ſont-ils pas inconteſtablement *amiſſibles* ou révocables, ou par délit, ou par enlevement de territoire & des ſujets?

ſujets ? (6) Car les miniſtres ſacrés ſont, dans l'ordre civil, de vrais magiſtrats ſpirituels envoyés par l'égliſe & mis en fonction par le prince. Tant qu'ils ſe comportent bien, ou que l'ordre de l'état eſt le même, ils ſont maintenus dans leur inſtallation ; mais ſi, loin d'obſerver les loix, ils ſont réfractaires & coupables ; ou bien ſi l'on vient à ſimplifier l'organiſation de leur magiſtrature : comme d'autres magiſtrats, ils ſont deſtitués par le fait ; ils ſe retirent avec leurs pouvoirs, leur idonéité ; leur juriſdiction s'éteint pour eux : l'égliſe les en dépouille & en revêt les évêques, les curés remplaçans, comme il arrive lors d'une tranſlation ; elle la fait paſſer, ſans formalités, en d'autres mains adoptées, avouées par le prince. Du ſpirituel au temporel, la parité eſt exacte, puiſque les liens reſpectifs, dans l'une & l'autre magiſtrature, ſont égaux & partent de la même puiſſance. Pour lui donner un autre jour encore bien ſenſible : les évêques conſacrés, & inſtitués canoniquement ſont les ouvriers dont parle l'évangile, qui ſe préſentent avec tous leurs outils au maître de la vigne. Leur caractère leur donne radicalement tout ce qu'il leur faut pour la cultiver avec fruit : voilà les *pouvoirs divins* : le maître leur en ouvre les portes, leur permet d'y travailler, les protège même, leur aſſigne à cha-

cun une portion de terrein à faire fructifier : voilà le titre qui autorise à exercer ces pouvoirs, cette juriſdiction que l'ordination a conférés ; avec cette différence encore, que les pouvoirs ſpirituels des évêques & des curés n'atteignent point le territoire proprement dit, puiſqu'il eſt au maître, ni, à parler rigoureusement, les habitans du territoire, mais les eſprits, les ames & les cœurs ; ils ne ſe portent que ſur la foi, les mœurs évangéliques, la diſcipline des ſacremens, en un mot, ſur des objets purement ſpirituels. Hors de là commence la puiſſance *de l'évêque du dehors*, la juriſdiction politique. Mais s'il arrive qu'un ou pluſieurs ouvriers ſe comportent de manière à devenir ſuſpects au maître qui les a adoptés, introduits ; s'ils donnent l'exemple de la rébellion, qui pourroit lui conteſter le droit de leur dire ? prenez vos outils (emportez vos pouvoirs) et retirez-vous ; je vais faire entrer des hommes plus juſtes, plus dociles & plus loyaux que vous, & leur donner la culture du terrein que je vous avois marqué. N'eſt-il pas clair que cet ouvrier à qui le maître avoit donné juriſdiction de travail dans ſa vigne, la perd, quoiqu'il ait la volonté, la force & les outils pour y travailler ? Voilà, je crois, une idée palpable de la *juriſdiction* comme il faut l'entendre, quoi qu'en diſent les ſec-

tateurs ultramontains. Comme cette notion eſt des plus importantes, pour lui donner un plus grand jour encore, ajoutons cette hypothèſe : ſi les Miſſionnaires français qui ſont à la Chine, donnoient de l'ombrage aux Chinois, en prêchant contre les loix de Confucius, & que leur empereur ordonnât à ces téméraires de ſe retirer ; s'il les remplaçoit en ſuite par des Miſſionnaires portugais, qu'auroient à dire les déchus ? leur *juriſdiction* ſur leurs diocéſains chinois ne ſeroit-elle pas éteinte, quoique toujours ſubſiſtante en eux-mêmes ? Quoi ! les évêques, les curés portugais qui viendroient les remplacer de la part de l'égliſe, ne ſeroient pas légitimes paſteurs des Chinois qui auroient perdu leurs premiers évêques : voilà certes, une doctrine bien rude & bien déſeſpérante pour les pauvres Chinois catholiques, & bien étrange pour les théologiens français qui n'ergotiſent pas, mais qui raiſonnent ! Et en raiſon inverſe, ſi nos évêques & nos curés deſtitués alloient à la Chine, il faudroit donc que leurs ouailles les y ſuiviſſent, pour faire leur ſalut. Ho ! ce ſeroit un peu trop fort : le paſteur eſt fait pour ſuivre le troupeau, ſi le troupeau veut de lui, & non point le troupeau pour ſuivre le paſteur en pareil cas. C'eſt-à-dire, ſelon nos anciens évêques, qu'il faudroit bouleverſer le globe, & en-

chaîner à leurs vues la prospérité des empires, & que la religion chrétienne seroit bisarre & despote : on sait heureusement que ce n'est pas ainsi que Dieu nous l'a donnée.

Vous voulez, bon gré mal gré, être toujours l'évêque, le curé de ce diocèse, de cette paroisse ; mais ce diocèse, cette paroisse, & la nation elle-même, qui est une force bien plus irrécusable encore & bien plus irrésistible, vous méconnoissent, vous repoussent, ne veulent plus de vous. Et Fleury ne vous a-t-il pas déjà dit » qu'un évêque élu, & même *ordonné*, étoit autrefois rejetté par le peuple, lorsqu'il cessait de lui être agréable ? » Voulez-vous exercer un ministère de paix, en faisant scandaleusement la guerre aux esprits & aux cœurs ; un ministère de confiance, sans confiance, & conséquemment inutile & sans fruit ? N'entendez-vous pas St. Augustin qui vous dit hautement que vous êtes à l'église & à l'état, & que ni l'état ni l'église ne sont à vous ; que vous êtes chrétiens pour vous, & que vous êtes évêques pour les autres ? » St. Grégoire se plaignit-il, lorsque l'église de Nazianze se sépara de lui ? Vous avez beau dire & beau faire, vous êtes morts spirituellement par votre délit contre la nation ; votre épouse spirituelle est libre & peut convoler à de secondes nôces.

D'ailleurs, ſi, par une démiſſion volontaire, vous avez pu briſer les liens qui vous uniſſoient à elle, ce droit naturel ne doit-il pas être réciproque ? Direz-vous qu'il faut qu'on vous faſſe votre procès ? Et quels juges voulez-vous ? Un concile ? Mais un délit national n'eſt pas du reſſort d'un tribunal eccléſiaſtique ; mais dans un concile national, les évêques ſeroient juges & parties, & ils pourroient, en ſe coaliſant, s'aſſurer l'impunité de leur infraction & ſe jouer ainſi, au mépris des loix, de la juſtice ſéculière. Ce ſeroit donc devant la haute cour nationale qu'il faudroit traduire les paſteurs réfractaires, au tribunal de la patrie. Mais, non ; la patrie égalera, dans ce malheureux cas, la douceur de ſa clémence à la hauteur de ſa ſouveraineté. Tout coupables qu'ils ſont envers elle, elle reſpectera les oints du ſeigneur. Elle ne ſe verroit qu'avec un regret extrême forcée par leurs contumaces perturbations de l'ordre & du repos public, à invoquer contre eux les rigueurs des loix nationales & naturelles. Ce triſte procès n'eſt que trop inſtruit & que trop jugé par l'indignation & la réjection publique ; il ſeroit trop dangereux pour eux d'y ajouter les formes, ſi toutefois c'eſt le cas d'en uſer.....

On auroit beau dire que la démiſſion d'un

évêque eſt nulle, tant qu'elle n'eſt pas acceptée par l'évêque qui l'a inſtitué ; vain ſophiſme : on doit ſavoir que comme les deux puiſſances ont dû concourir à ſon inſtallation, elle ceſſe lorſqu'il n'eſt plus ſoutenu dans ſon ſiège par l'harmonie de ce concours. Si donc la puiſſance temporelle, qui avoit conſenti à ſon élévation, conçoit contre lui une juſte indignation & retire ſon bras protecteur, ſi elle le repouſſe, qu'arrive-t-il ? Le ſiége reſte, mais l'évêque tombe & ſe trouve légitimement, validement deſtitué, ſéparé de ſon troupeau ; il n'a plus de juriſdiction ſur lui : & c'eſt, à la lettre, ce qu'a fait & dû faire la nation.

Vous ne ſerez pas plus ſchiſmatiques, hérétiques, qu'intrus, chers compatriotes : on peut donner cent ans à tous les docteurs du monde pour prouver le contraire. Savez-vous ce que c'eſt qu'une héréſie ? c'eſt une propoſition contraire à un dogme révélé, propoſé comme tel à l'égliſe univerſelle. Mais je demande à tous les évêques & curés gallicans qui s'effarouchent, où eſt cette propoſition de la nouvelle conſtitution du clergé ? Dans quelle page ? Dans quelle ligne ? Dans quel mot ? Faudra-t-il donc croire ſur la parole des mandements, que cette propoſition hérétique y eſt contenue, quoiqu'elle ne

le ſoit pas ! Par quel miracle pourroit-on trouver un dogme faux dans des loix de pure *diſcipline extérieure*, ou de *police civile*, ſi ſagement faites par *l'évêque du dehors* ? (7) Si juſqu'ici le défi n'a pas été accepté, il y a donc, mes amis, dans la menace qu'on vous fait, dirai-je de l'ignorance ? .... ce n'eſt pas poſſible. Dirai-je de la mauvaiſe foi ? .... Se peut-il qu'on nous force de franchir le mot ? Oui, il y a de la mauvaiſe foi ; & alors vous devez être fort tranquilles.

Vous ne ſerez pas davantage ſchiſmatiques. Ecoutez ici l'aigle des évêques ſavants & profonds dans la théologie ; l'immortel Boſſuet vient à l'appui de la conſtitution civile du clergé, en diſant expreſſément dans ſon expoſition de la foi » qu'il ſuffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau ». Mais comment la conduite de ce chef univerſel doit & peut-elle influer ſur chaque diocèſe, ſur chaque paroiſſe en particulier ? c'eſt une queſtion ſur laquelle les opinions peuvent varier. Le ſchiſme n'eſt qu'une rupture de communion avec le chef de l'égliſe ; cette définition eſt commune à tous les docteurs anciens & modernes. Or, ne reconnoiſſons-nous pas toujours le pape pour notre chef, ſa primauté d'honneur & de juriſdiction dans

l'ordre ſpirituel ? La nouvelle conſtitution du clergé purement *civile*, *temporelle*, au jugement de tous ceux qui ont l'œil ſimple & clair, y donne-t-elle la moindre atteinte ? La lettre de communion au pape qu'elle preſcrit à chaque évêque inſtallé, loin d'exclure des communications ultérieures, ne ſemble-t-elle pas les conſacrer ; n'en eſt-elle pas comme l'introduction & les arrhes ? On calomnie indignement la conſtitution, lorſqu'on lui fait dire que l'évêque doit ſe borner uniquement à cette lettre ; c'eſt un avis que je vous donne, chers compatriotes, & qu'il faut bien retenir, pour n'être pas dupes des aſſertions des réfractaires à cet égard.

Il eſt bien vrai que les miniſtres qui refuſent le ſerment ont malheureuſement ouvert la porte au ſchiſme en France ; mais ce ſont eux qui l'ont introduit ; ce n'eſt pas nous, il n'a pas tenu à nous qu'elle ne fût éternellement fermée ; nous ne ſaurions être reſponſables à Dieu de leur méfait : il n'a tenu qu'aux évêques & aux curés, ou de donner leur démiſſion pacifique, ou de déléguer leurs pouvoirs reſpectifs, ou de partager le ſiège avec les prélats conſervés, ou enfin d'adopter la conſtitution civile du clergé ; & alors il n'y auroit point eu de ſciſſion, la querelle étoit finie. Pour nous, nous avons rempli envers

eux le devoir fraternel des ſollicitations preſſantes, des obſervations vives, des réfutations ſolides, claires & loyales, pour éloigner ce fléau : nous attendrons que le ſeigneur daigne rendre nos frères à l'unité ſi deſirable, aux vœux ardents de nos prières & de notre charité : s'ils ſont ſéparés de nous, nous ne ſommes pas ſéparés d'eux, ni de Rome : la chaire de St. Pierre eſt & ſera toujours pour nous comme pour eux le centre de notre ralliement univerſel : il n'eſt pas de puiſſance ſur la terre qui puiſſe nous empêcher d'y correſpondre. Ce n'eſt donc, après tout, en ce ſens, qu'un ſchiſme improprement dit, & dont la charité de J. C. qui nous embrasse tous, ne permettra pas la durée. Le tems dénouera la ſcène, éclaircira toutes les démarches & tous les motifs ; & les ouailles égarées par un eſprit de parti, & qui méconnoiſſent les paſteurs nouveaux, ouvrant enfin les yeux ſur les événements qu'elles ne voyoient qu'au travers de l'énigme, & ſur leſquels on leur aura fait prendre le change, viendront enfin ſe jetter dans leurs bras paternels. Que je plains ceux qui ſont intéreſſés à reculer l'époque de ce dénouement ! qu'ils ſe feroient épargné de regrets & de confuſion, ſi, pour un bien d'union & de paix, ils euſſent pris volontairement le parti de la con-

ciliation ! bien qu'ils n'euſſent fait que leur devoir, qu'ils auroient été édifians, & qu'ils auroient bien ſervi la religion ! nous n'aurions pas la douleur d'entendre dire que les Cyprien, les Auguſtin, les Grégoire n'ont pas, ſur un point auſſi eſſentiel & auſſi indiſpenſable, des imitateurs généreux dans les paſteurs du 18 ſiècle. Ah ! ils n'euſſent jamais été plus évêques, qu'au moment où ils en auroient ceſſé les fonctions ! ils nous euſſent laiſſé à jamais l'exemple de la concorde le plus touchant; ils euſſent fait triompher la charité, en abandonnant leurs intérêts perſonnels pour ceux de J. C. Il euſſent conſacré, à leur très-grande gloire, ces belles paroles du clergé de France aſſemblé en 1631 : » la jurisdiction des évêques a ſes bornes, la charité épiſcopale n'en a pas. » Le zèle *des pouvoirs de jurisdiction*, n'eſt plus qu'une ambition profane, & qu'un zèle indiſcret & funeſte, lorſqu'on ne peut les conſerver qu'aux dépens de la charité & de l'union chrétienne. *Charitas non quærit quæ ſua ſunt.* Si ce deſintéreſſement céleſte oblige les miniſtres ſacrés, quand il s'agit de l'union & de la tranquillité d'une ſeule famille, & même de la paix & du ſalut d'un ſeul individu, cette obligation ne peſe-t-elle pas d'un poids immenſe ſur eux, lorſqu'il s'agit du bien

ſpirituel & temporel d'une nation régénérée, qui ſollicite et attend avec impatience ce néceſſaire ſacrifice, & qui l'auroit, par reconnoiſſance, élevé aux honneurs éternels de l'héroïſme, bien qu'il n'eût en lui même rien que de juſte, que de ſage, & que de très-naturel ?

Mais l'aſſemblée nationale n'a rien pu faire validement dans les opérations qui concernent le clergé, ſans l'intervention de l'égliſe de France & de Rome. Tout au moins, par des uſages antiques qui avoient force de loi, elle avoit droit d'y concourir.

Soyez déſabuſés, chers compatriotes, cette aſſertion eſt fauſse dans tous ſes chefs : expliquons-nous : 1°. l'aſſemblée nationale, loin de rien bruſquer à cet égard, a très-certainement invoqué le concours du clergé pour travailler de concert à ce nouveau code de loix eccléſiaſtiques, qui, par ſa ſimplicité, ſa clarté & toute ſon économie, eſt un de ſes chefs-d'œuvre ; mais le clergé, choſe étonnante ! s'y eſt refuſé, ſous le ruſé prétexte de s'aſſembler en concile ; mais cette ruſe ſi déplacée ne lui a pas réuſſi. L'aſſemblée qui avoit le beſoin urgent de faire ſon chemin, & non de s'accrocher ; de ſecouer ſes vieilles entraves, & non de s'en donner de nouvelles ; d'aller à ſon but tout ſimplement, ſous les auſpi-

ces d'une raiſon éclairée & d'une juſtice évidente, & non d'errer dans le labyrinthe inextricable des ſophiſmes théologiques; l'aſſemblée auguſte qui connoiſſoit parfaitement juſqu'où pouvoient ſe porter ſes opérations ſans envahir les droits du clergé; qui avoit pour elle le vœu de l'égliſe (car le clergé n'eſt pas l'égliſe; c'en eſt ſeulement la portion ſacrée) & de la religion, dont elle reſtaure les droits aliénés & la beauté flétrie, l'aſſemblée a fait agir ſa ſageſſe, & l'ancienne diſcipline a refleuri parmi nous, d'un côté, aux acclamations de la nation entière, & de l'autre, malgré les réclamations d'un groupe d'eccléſiaſtiques coaliſés, qui ne ſont qu'un point dans la nation. 2° Il eſt menſonger de dire que le clergé n'ait pas concouru à ſa conſtitution civile, puiſque le clergé faiſant partie des repréſentans de la nation, a eu part à la délibération nationale à ce ſujet; puiſque le décret en ayant été accepté par le roi, il a juré au champ de Mars de le maintenir comme partie intégrante de la conſtitution. 3o. Si les évêques veulent y concourir, (droit qui ne leur eſt point conteſté) il en eſt encore tems; & cette victoire qu'ils remporteroient ſur l'amour propre qui n'aime point à retrograder, feroit encore bien de l'honneur à ceux qui en auroient le courage. Qu'ils y con-

courent donc, en acceptant cette ſainte conſtitution : le contract eſt dreſſé, ſagement ſtipulé ; on le leur a lu, ils n'ont qu'à le ſigner : & la nation eſt encore aſſez bonne pour leur en ſavoir gré. 4°. La logique de cette réclamation eſt on ne peut plus étrange. C'eſt tout comme ſi l'on nous diſoit : la féodalité étoit accréditée par des uſages antiques ; donc il falloit le conſentement des ſuzerains deſpotes pour l'anéantir : n'eſt-ce pas abuſer de la raiſon ? eſt-ce donc que mille ſiécles de poſſeſſion peuvent conſacrer, légitimer des uſages nés de l'uſurpation ? des droits enlevés de ruſe ou de force ne ſe réclament-ils pas naturellement & par un cri perpétuel de ceux à qui on les a enlevés ? peut-on jamais preſcrire de bonne foi contre la raiſon & l'équité ? & puis, une nation n'eſt-elle pas toujours mineure & hors des atteintes de la preſcription ?..... Heureuſement, en 1789, elle arrive à ſa majorité, elle ouvre les yeux ſur toutes les uſurpations accumulées qu'on a faites ſur elle ; &, comme un bien qu'on lui auroit volé, elle le reprend où elle le retrouve, & dès qu'elle le peut ; les formalités deviennent là ſuperflues, vû qu'il n'eſt nul beſoin de formes canoniques ſur des reſtitutions encourues *ipſo facto* au mépris des ſaints canons violés. Je demande au lecteur

judicieux de quel côté eſt la juſtice, & conſéquemment la ſaine & droite raiſon. Et d'ailleurs, eſt-ce que l'on doit attendre l'abolition des abus, de ceux qui les ont introduits & qui ſont intéreſſés à les perpétuer? Charlemagne, qui étoit ſcandaliſé de ceux de ſon tems, & qui avoit inutilement témoigné le deſir d'une réforme dans le clergé, n'eſt-il pas mort avec le ſaint regret de ne pouvoir faire à cet égard, au défaut des évêques, ce qu'ont fait nos légiſlateurs? Louis le débonnaire, ce roi infortuné qu'on pourroit appeller *l'ecce homo* des évêques, put-il en venir à bout? Le concile de Trente put-il ſeulement obtenir d'eux la réſidence? Fut-il bruit de nos jours qu'ils ſongeaſſent à faire revivre les anciens canons? Fatale léthargie, qui, avec d'autres circonſtances, qui ſemblent amenées de la main de Dieu, a accéléré leur chûte & conſommé hélas! leur malheur. Et, après tout, lorſque Louis XIV, en 1695, donna ſon fameux code eccléſiaſtique, ſi favorable aux évêques & ſi onéreux aux curés, les premiers lui en conteſtèrent-ils le droit? eh! pourquoi une nation conſtituée & conſtituante ne pourroit pas faire ce qu'a pu faire ſon prince? s'ils me répondent que leur droit dormoit ſeulement, mais n'étoit pas mort; je crie au ſcandale, en voyant cet aſſoupiſſement au milieu de tant d'abus qui auroient dû les

frapper & les réveiller : s'il ne dormoit pas ; même scandale, d'avoir vécu dans cette étonnante inertie ; mais qu'il ait dormi, ou non, la nation n'a pas dormi, & la religion n'y a pas perdu. Les abus sont enfin dans le gouffre, &, pour être plus long-tems négligés, tolérés, ils y eussent précipité la religion.

Car c'est ici l'histoire d'un pilote qui dort, & d'un vaisseau qui périclite. Les voiles déchirées, les cordages rompus, l'équipage en désarroi, tout annonce la détresse. Le pilote en second, ingénieux, actif, vigilant, ne pouvant réveiller son homme, rajuste tout, dirige la manœuvre, prend le gouvernail, & tout va de merveilles. Enfin le dormeur profond se réveille en sursaut. Il va sans doute applaudir ; point du tout, il jure, il tempête contre son compagnon : il vous appartient bien, lui dit-il, de toucher au gouvernail & de donner les ordres ; je suis pilote en chef, & vous n'en avez pas le droit — mais nous n'avons pu vous réveiller, vous dormiez, & le vaisseau étoit en danger — N'importe, qu'avez-vous à y voir ? je voulois qu'il fût en danger, & je vais défaire tout ce que vous avez fait, & l'y remettre — mais le vaisseau m'appartient autant qu'à vous, & je suis pilote comme vous, & j'ai un intérêt suprême à ce qu'il ne périsse point. — à cela que

dire ? il faut bien ſe taire, ou bien déparler pitoyablement. Voilà les pénibles défilés où ſe ſont engagés les anciens paſteurs par leur opiniâtre réſiſtance.

Mais nous ſerons excommuniés & ſous l'anathême.

Vaines menaces, chers compatriotes. Si le pape & les évêques ont inconteſtablement, comme les apôtres, reçu de l'égliſe ce terrible pouvoir, ce n'eſt heureuſement pas ici le cas de le craindre. Ha ! ſi les prélats & les prêtres patriotes voyoient qu'il pût nous atteindre légitimement, comme Saül terraſſé ſur le chemin de Damas, tous pieuſement allarmés, en enfans timorés & ſoumis à J. C. & à ceux qui ſont dépoſitaires du redoutable pouvoir des clefs qu'il a confiées à ſon égliſe, nous tomberions proſternés, comme un Théodoſe devant St. Ambroiſe ; & nous nous écrierions, pénétrés d'une religieuſe frayeur : « ſeigneur, que voulez-vous que nous faſſions ? » Mais ici, le pape & les évêques peuvent-ils & doivent-ils fulminer une excommunication, ou un interdit ſur tout un royaume ? Pour le pouvoir, il faut qu'ils le doivent ; & pour le devoir, il faut qu'ils le puiſſent. Mais 1°. ils ne le peuvent pas. C'eſt la doctrine du pape Innocent IV, &, avant lui, de St. Auguſtin, & conſéquemment l'eſprit de l'égliſe

l'égliſe, qui n'a jamais voulu punir pêle-mêle les innocens & les coupables. On pourroit appuyer l'aſſertion par S. Thomas, *in ſup. quæſt.* 22, *chap.* 20, *art.* 5. Les évêques ne le peuvent pas ; parce que, étant repouſſés de leur ſiége par la majorité de leurs ouailles, par la nation entière & par la loi, ils ont perdu toute juriſdiction dans leur diocéſe; elle eſt paſſée en d'autres mains : & en ſuppoſant, pour leur complaire, l'affaire douteuſe, comme ils ne peuvent pas être juges en leur propre cauſe, leur autorité ſeroit ſuſpendue juſqu'à ce que le différent fût terminé. Le pape ne le peut pas, par les mêmes raiſons; il n'a donc, ici, que le droit de repréſentation & d'exhortation, juſqu'à ce qu'une autorité plus infaillible que la ſienne, c'eſt-à-dire, un concile, ait prouvé, décrété & déclaré que la conſtitution civile du clergé attaque le dogme, les mœurs & la diſcipline intérieure ou ſpirituelle de l'égliſe; car, dans la *juriſdiction odieuſe*, faut-il du moins, avant la peine, que le délit ſoit prouvé. Mais nous verrons le Tibre paſſer à Paris, & la Seine à Rome, avant que ces preuves en arrivent.

Eh ! penſez-vous & pouvez-vous croire que, ſi notre conſtitution clérico-civile portoit des caractères de réprobation, le pape n'auroit pas

exercé ſa ſuprématie de juriſdiction, de ſurveillance & de charité ſur les Français? Mais Pie VI, en auſſi bon théologien que prudent politique & philoſophe éclairé, n'a vu ou n'a dû voir dans les réclamations épiſcopales & cardinales, qu'un intérêt individuel éploré, que des entraves forgées à la révolution françaiſe; & dans cette nouvelle conſtitution, que le rappel d'une diſcipline ſainte qu'il ſanctionne dans ſon cœur. Si Pierre eût dû parler par ſa bouche à cette vaſte & précieuſe portion du catholique troupeau, ni les rois, ni les nations légiſlatrices n'auroient enchaîné ſa parole. Elle ſeroit partie de la chaire éminente; mais c'eût été d'abord une parole de conciliation, d'exhortation & de charité. Il ſait trop que les foudres de J. C. ne ſont pas des foudres de guerre qui partent en ſurpriſe, mais qu'elles tonnent, & long-temps, par de charitables monitions, avant de frapper; qu'il ne doit les lancer qu'en père tendre & affligé, après des avis & des délais préalables. La conduite, en un mot, qu'il doit tenir dans une opération ſi terrible & ſi délicate, lui eſt ſi admirablement tracée dans le dix-huitième chapitre de l'évangile S. Mathieu, & dans les actes des apôtres, lorſque S. Paul excommunie l'inceſtueux de Corinthe. Quand bien donc le pape ſe décideroit à nous envoyer

Epiſt. ad. Corinth. c. 5.

une bulle d'excommunication (& je n'y croirai jamais, à moins de supposer qu'on lui a fait un exposé faux qui l'ait égaré, ou qu'on ne lui ait forcé la main), elle ne pourroit être que comminatoire, *ferendæ sententiæ*; & de la menace aux effets, il y a loin. — Quant aux excommunications *ipso facto*, l'esprit de J. C. & de l'église, & les simples lumières de la raison les réfutent, les désavouent, les réprouvent. C'est pourquoi les Français qui, Dieu merci, n'ont jamais manqué de bon sens, les ont toujours regardées comme des chimères, malgré les tentatives qu'ont fait les évêques depuis près de trois siècles, pour les réaliser.

2°. Ils ne le doivent pas. S'ils ne le peuvent pas, ils ne le doivent pas : l'un est prouvé par l'autre. Mais pour exclure d'ici toute manière de répondre négative, j'articule très-positivement qu'ils ne le doivent pas; parce que cette censure étant un remède spirituel, une peine médicinale, il faut bien calculer, peser les biens & les maux qui peuvent s'en suivre : & s'il est évident que la censure aigrira le mal, au lieu de le guérir, le but de son institution salutaire seroit manqué, & il y auroit de la passion, & même de la fureur, de s'obstiner à en faire usage; ce seroit vouloir émousser, en pure perte, le glaive

ſpirituel de l'égliſe. Or, les maux qui en réſulteroient ſont à peine calculables. D'un côté, l'inutilité & le mépris ; de l'autre, l'abus qu'en feroient les ennemis du bien public pour troubler les conſciences louches & l'état. Puis le danger d'une ſciſſion encore plus grande & d'une commotion qui mettroit la religion à deux doigts de ſa perte — (8). Ils ne le doivent pas, s'ils doivent être les imitateurs des plus grands & des plus ſaints évêques de l'égliſe. Or, nous ne voyons pas que S. Jean Chryſoſtome dépoſé & remplacé par Arſace, ſon ennemi déclaré, l'ait excommunié, ni mis ſon égliſe en interdit. Nous ne voyons pas que S. Ignace, patriarche de Conſtantinople, ait excommunié Photius, ſon intrigant ſucceſſeur. Nous ne voyons pas que S. Baſile ait excommunié ni l'empereur qui chercha à le moleſter, ni Anthyme qui prétendit être métropolitain, au préjudice de ſa juriſdiction ; il rechercha au contraire ſon amitié, & ſacrifia tout à la paix. Nous ne voyons pas que ces bons évêques aient déclaré intrus, hérétiques, ſchiſmatiques, leurs ſucceſſeurs forcés, & nulles les fonctions qu'ils exerceroient ſur les diocéſains qui paſſoient, malgré eux, ſous leur juriſdiction : nous les voyons au contraire pratiquer l'évangile du manteau à la tunique. Nous voyons bien dans l'hiſtoire les

Grégoire VII & IX, les Jules II, &c. excommunier les Henri, les Louis XII, &c.; nous voyons bien dans l'hiſtoire les Hildebrand & les Guibert, les Grégoire XII & les Benoît XIII, &c. comme autant de petits Jupiters en courroux, ſe diſputer ſcandaleuſement la thiare à coups de foudre. Mais que penſons-nous de ces combats..? Nous admirons la bonté de J. C., de n'avoir pas foudroyé lui-même ſes indignes ſucceſſeurs; & ſa puiſſance, en voyant que ſa religion ſainte ait pu ſe ſoutenir au milieu de tant de diſcrédit de la part de ſes miniſtres; & nous gémiſſons de la voir tombée par fois en de ſi pauvres mains. — Ils ne le doivent pas; parce que les voies de terrible rigueur doivent être, aux termes du concile de Trente, le dernier de tous les moyens à employer pour ramener la conciliation, & qu'ils n'en ont encore employé aucun. — Ils ne le doivent pas; parce que nous prenons le ciel à témoin de la pureté de nos intentions; que ce n'eſt ni l'eſprit d'intérêt, ni l'eſprit de controverſe qui nous fait agir, mais uniquement le déſir & l'eſpérance, & même la certitude de voir la gloire de la religion & de l'égliſe reſtaurée par la réforme trop tardive des abus de toutes couleurs dont elles étoient flétries.

Mais enfin, ſi l'on veut abſolument abuſer des

choſes ſaintes, hé bien ! nous aurons le courage de voir venir ces foudres imaginaires blanchir ſur nos têtes ; hé bien ! au lieu de nous irriter, de nous aigrir, nous prierons le Seigneur, qui très-certainement ne nous excommunie pas, pour ceux qui les auront lancées : nous le conjurerons de leur ouvrir les yeux, de ramollir le cœur & de calmer la ſainte colère de nos pères & de nos frères ſpirituels ; hé bien ! nous en appellerons comme d'abus, parce qu'une excommunication, telle qu'elle ſoit, ne peut pas faire que nous voyons qu'il eſt nuit, lorſque nous voyons clairement qu'il eſt jour ; que nous trouvions du mal, là où nous ne voyons évidemment que du bien. Ne vous effrayez point, chers compatriotes, des grands mots, *intrus*, *hérétiques*, *ſchiſmatiques*, *anathêmes*, *excommunication*, *interdit* ; ce ne ſont ici heureuſement que de vains ſons, que des mots vuides qui peuvent tout au plus vous effleurer le tympan. Un anathême abuſif, au lieu de venir nous frapper, ſe répercutera de lui-même contre ceux qui l'auront prononcé : c'eſt ici le cas, ou jamais, de s'appuyer légitimement ſur cette maxime ſi fameuſe, que la ſaine théologie ne ſauroit trouver ici mal ſonnante : » la crainte d'une excommunication injuſte ne doit point nous empêcher de faire notre de-

voir... *De rentrer dans nos droits.* Mais quoi ! excommuniés ! pour avoir coopéré à la renaiſſance de l'égliſe ; pour avoir heurté de front, renverſé, enſeveli les abus ; pour avoir mis en pratique la charité de J. C. & ſon obéiſſance ponctuelle aux lois des empires ; pour nous être déclarés les apôtres de la paix & de la tranquillité de l'état ; pour être venus au ſecours des pauvres troupeaux que les anciens prélats abandonnent par leur prévarication. Quoi ! on veut nous excommunier en récompenſe de toutes ces bonnes œuvres : ce ſeroit, en vérité, auſſi pitoyable que riſible. Nous ne ſommes plus dans ces ſiècles d'ignorance, où un ange exterminateur terraſſoit impunément de ſon glaive l'homme inſtruit qui oſoit mettre le pied ſur les terres des opinions théologiques, & porter la lumière dans les ténèbres dont on avoit intérêt à l'envelopper. Les nuages du Vatican auroient beau lancer des foudres ſur les Français, ſi elles ne ſe briſoient en paſſant contre les monts qui ſéparent la france de l'Italie ; ils ont aujourd'hui dans leurs lumières & dans leur religion ſainte bien entendue, des pare-à-tonnerre & des conducteurs infaillibles pour les gauchir & les rendre nulles. Nous ne ſommes plus dans ces temps hébétés, où une bulle lancée à-tort & à-travers, para-

liſoit de pauvres eſprits tremblans, terraſſoit des rois & des peuples imbéciles, & les réduiſoit ſottement à une obéiſſance aveugle (9). Déſormais les lumières de la ſcience & de la raiſon oſeront éclairer la chaire de nos papes, comme le trône de nos rois; & tout acte d'autorité, peſé ſcrupuleuſement dans cette double balance que tiendra & réglera la religion, n'aura de poids & de force que dans le cas d'une évidente équité; parce que, ſans manquer de reſpect pour le principe, on ne ſauroit voir trop clair dans tout ce qui eſt odieux dans les effets : *odia ſunt reſtringenda.*

Je ne m'arrête pas à la nouvelle démarcation des diocèſes. Je croirois compromettre malhonnêtement le bon ſens de mes lecteurs, en leur expliquant une opération claire comme le jour. D'ailleurs, ce que j'ai dit ſur la *juriſdiction* ſacerdotale, ſuffiroit pour rendre palpable le droit, *même excluſif*, qu'en avoit le ſouverain. Qui ne ſait que le territoire des nations n'appartient pas aux évêques, & qu'elles peuvent, ſans eux, les diviſer à l'infini. J'ai prouvé que leur *juriſdiction ſpirituelle* ne doit y entrer pour rien, qu'elle en eſt fort diſtincte par ſes objets, & que l'obſtacle qu'on s'efforce d'en tirer n'eſt que factice, ſpécieux, chicaneur, & n'a pas même

le mérite d'un ſophiſme aux yeux éclairés des plus ſimples lumières de la raiſon (10). Si la nation a ſupprimé pluſieurs évêchés, c'eſt qu'elle pourroit en ſupprimer un plus grand nombre encore, ſans paſſer les bornes de ſes droits naturels: qui peut créer peut détruire. Valens, Théodoſe, Juſtinien, Charlemagne, &c. ont érigé & ſupprimé des évêchés; & les Baſile, les Grégoire, les Nazianze, les Léon, &c. n'ont pas réclamé. L'agrandiſſement d'un diocèſe préſente accidentellement à la juriſdiction de l'évêque un plus grand nombre d'ames à régir; &, cette opération territoriale faite, c'eſt comme ſi un grand nombre d'habitans venoient, par une émigration volontaire, s'établir ſous ſa houlette: &, bien évidemment, la juriſdiction de l'évêque délaiſſé ſe replie comme en lui-même, & ne les ſuit pas. Un évêque perd une portion de ſon territoire; c'eſt tout comme ſi un volcan avoit englouti une portion du diocèſe & des diocèſains qu'on lui retire. Il faut avoir des yeux bien ſingulièrement organiſés, pour voir dans cette ſéparation aucun lien ſpirituel à rompre, aucune violation de droit à alléguer; en un mot, la juriſdiction d'un évêque & d'un curé ſuit les limites matérielles qu'elle peut avoir, & ſe dilate ou ſe retrécit en leur proportion: il ſeroit abſurde d'imaginer qu'elle peut ſe morceler & ſe porter

pour un quart ou pour la moitié ſur un autre diocèſe, une autre paroiſſe, agrandis d'autant aux dépens du ſien : ce qui eſt ſpirituel eſt indiviſible.

Quant au concile de Trente, qui eſt ſi mal-à-propos le retranchement des réfractaires, & l'épouvantail de beaucoup de conſciences délicates qui ne ſont inſtruites qu'à demi, & ſe laiſſent ſubjuguer ; qu'on ſe mette bien dans la tête que, dans toutes nos opérations gallicanes, il n'eſt abſolument d'aucune autorité, il n'eſt la règle des français qu'en matière de foi, de mœurs, & diſcipline intérieure ou eſſentielle des ſacrements. Les papes & nos évêques gallicans ont vainement mille fois eſſayé de nous le faire recevoir dans tous les points ; les états généraux, nos rois & nos parlements n'ont jamais voulu y entendre ; ſoit parce que cette diſcipline extérieure ou civile n'alloit point à la forme de l'empire ; ſoit parce que dans leur manière de voir, ils n'ont pas voulu être français & ultramontains ; & la nation ne s'en trouve pas mal aujourd'hui : ils ont toujours inſiſté à rappeller la diſcipline admirable de la primitive égliſe ; &, Dieu aidant, nous la rappellons ; le coup en eſt frappé : c'eſt, je le répète, ce qu'il faut ſe graver profondément dans l'eſprit, pour en chaſſer les ombrages & les peines déplacés & en pure perte.

Si l'on donne aujourd'hui aux curés le pouvoir de se choisir des vicaires & de les approuver, c'est une restitution qu'on leur fait d'un droit inconteſtable. Tous les docteurs pensent presque à l'unanimité, qu'il n'est de curé en titre & canoniquement institué, qui n'ait le plein exercice de la jurisdiction ordinaire. La Sorbonne s'est toujours élevée contre l'opinion adverse. Ce droit est inhérent à leur caractère divin; & avant le concile de Trente, & même après, ils en avoient toujours joui. Ce n'est que depuis les fameuses ordonnances ecclésiastiques de 1695, actes du despotisme de Louis XIV, qu'ils en ont été frustrés. Les vicaires, en effet, ont reçu dans l'ordination tous les pouvoirs radicaux nécessaires au service paroissial; il ne leur manque plus que des juridiciables: si donc un curé se décide à leur en confier, l'évêque ne peut s'y opposer que sous le légitime prétexte des mauvaises mœurs, ou d'incapacité prouvée. Le curé est pasteur en titre, l'ordinaire immédiat de sa paroisse: conséquemment le concours de l'évêque ne peut être ici qu'une formalité, qu'une initiative d'honneur, un acte d'harmonie, qui devient inutile & caduc, du moment où l'on simplifie l'administration du clergé, en rendant à chacun ses droits respectifs.

Mais nous ne pouvons pas jurer contre notre conſcience, & il eſt ou peut être des articles dans la conſtitution civile du clergé, qui l'allarment, qui la bleſſent.

Ciel, contre votre conſcience ! non, certes, il ne faut pas jurer contre votre conſcience, & je me garderai bien alors de blâmer votre refus ; vous ſerez même à mes yeux un honnête homme, un homme eſtimable. Uſez ici de votre conſcience en toute liberté, rien n'eſt ſi juſte ni plus ſolennellement décrété par nos légiſlateurs ; mais le grand point, c'eſt de ne pas vous faire une conſcience fauſſe, ignare, moutonière, puſillanime ; il faut ſecouer la berlue que l'on vous donne, enviſager avec candeur les choſes dans leur ſimplicité, & non au microſcope de l'artifice & de l'erreur que les ennemis de la choſe publique vous mettent à la main ; il ne faut pas laiſſer ſubjuguer, dégrader votre raiſon, en devenant paſſif ſous des eſprits dominateurs ; ce n'eſt qu'à la foi, qu'à Dieu ſeul que vous en devez faire le ſacrifice : mais en ſuivant votre conſcience, du moins ne faut-il pas vouloir dominer celles des autres, & les jetter inhumainement dans le trouble. Votre conſcience n'eſt que pour vous : les autres ont droit que vous les laiſſiez tranquilles ; & la ſociété comme la religion,

peut l'exiger de vous & vous en faire un ordre équitable pour ſa tranquillité. Mais ſongez que le ſerment n'eſt pas une approbation diſtincte, ni même implicite, de tous les points que renferme & renfermera la conſtitution civile du clergé, mais ſeulement un engagement à s'y ſoumettre, entant qu'on ne la croit pas réellement contraire à la foi de l'égliſe. Rien n'eſt d'ailleurs ſi juſte ni ſi naturel que de vous engager à obſerver & à ſoutenir en général les loix de l'état dont vous êtes citoyen. C'eſt ainſi que J. C. & les apôtres ont conſtamment obéi aux loix des pays divers qu'ils ont parcourus; c'eſt ainſi que S. Grégoire le grand ſe ſoumit exemplairement à une loi portée pour le bien de l'état par l'empereur Maurice, quoiqu'elle fût contraire à la diſcipline de l'égliſe. Il commença par obéir à la puiſſance ſuprême, & il fit enſuite des remontrances; c'eſt pourquoi l'oracle de Meaux nous déclare: « qu'il n'eſt permis de réſiſter aux puiſſances que lorſqu'elles nous commandent des choſes mauvaiſes ». Alors vous auriez le même droit que S. Grégoire & vous en uſeriez, vous repréſenteriez, &, s'il le falloit, vous reculeriez avec la mâle & religieuſe aſſurance d'un Jean-Baptiſte, en diſant: *non licet*.

Décl. du Clergé, part. 1ere, liv. 5. ch. 19

Voilà, mes chers compatriotes & confrères,

ma manière de voir, d'enviſager la queſtion du jour. Je prétends bien moins vous donner des lumières, que rapprocher les miennes des vôtres. Car ſi j'aime à éclairer mes ſemblables de mes petits rayons, j'aime bien davantage qu'on m'éclaire moi-même, & l'on eſt sûr de trouver toujours en moi un homme docile & reconnoiſſant; vu que j'eſtime qu'il n'eſt pas poſſible de rendre de plus grand ſervice à l'homme que de l'acheminer à la vérité, ſur-tout en matière religieuſe & éternelle, & après cela en matière de patriotiſme. Le ſeul avantage que j'ai ſur vous, c'eſt d'avoir été témoin des ſcènes inſtructives, quelquefois effrayantes, mais toujours admirables, de la révolution, & de les avoir ruminées & digérées dans mon eſprit obſervateur. Il en eſt réſulté en moi une énergie de civiſme que je voudrois inſpirer à tous les individus de notre département & à tous les français; & l'on ne ſauroit en avoir trop dans des circonſtances dont les orages locaux ſe propageront encore quelque tems avec leur durée. Nous avons bien des Philiſtins & des Goliaths traveſtis à combattre. N'employons la fronde & le glaive qu'à regret; que nos armes journalières ſoient d'abord la plume & la parole, la patience & la charité : ſongeons que nous combattons nos frères, nos pères ſpi-

rituels & nos amis égarés, dans nos ennemis mêmes, & qu'un jour nous nous embraſſerons tous. En attendant, il faut que la vigilance aux cent yeux, ne les ferme jamais; le plus petit ſommeil peut être fatal à la patrie. Le Samſon de l'ariſtocratie s'eſt gliſſé dans ſon temple ſacré, la vengeance dans le cœur; & ſi dans ſon aveugle déſeſpoir, il trouvoit l'inſtant d'en ébranler les colonnes, il mourroit ſatisfait, en nous enſeveliſſant ſous ſes ruines. Tandis que d'un côté nos frères d'armes ſignalent leur zèle patriotique, & ſont toujours prêts à illuſtrer leur valeur pour la cauſe commune; du vôtre, chers & reſpectables confrères, ſignalez vos lumières par l'aveu ſolemnel déſiré de vous: le patriotiſme parle ſi éloquemment à un bon citoyen! Vous êtes les guides des ames & des cœurs; votre exemple ſeul peut, ou les mettre ſur le bon chemin, ou les égarer. Conſidérez combien le patriotiſme figure bien à côté de la religion, & qu'ils ſe donnent la main comme amis inſéparables. Ils ſont ſi intimement liés, que l'idée de l'une amène naturellement avec elle l'idée de l'autre. Si l'on ne doit vous parler patriotiſme ſans vous parler religion, on ne peut auſſi vous parler religion ſans vous parler patriotiſme: qui les ſépare méconnoit l'évangile, outrage Dieu

& l'égliſe. Qu'il ne ſoit pas écrit du burin indélébile de l'hiſtoire, que les prêtres du ci-devant Vélai ont été de fanatiques théologiens & de mauvais patriotes, ou du moins ont été ſi tardifs à ſe montrer autrement, que la nation ne doive plus leur en ſavoir gré. L'occaſion eſt belle pour faire oublier par un empreſſement religieux & patriotique l'idée défavorable que les géographes attachent, peut-être à tort, à l'aſpérité de nos climats. Il ne s'agit que de vous élever autant au-deſſus des préjugés expirans, que les montagnes dont ils ſont ſemés, ſont élevées au-deſſus des plaines de la Neuſtrie. Il ne s'agit plus enfin pour cela, que d'ajouter à la pureté de vos mœurs la pureté & la fermeté de vos principes, la preuve de vos lumières, en matière de régénération nationale.

NOTES.

(1) Il eſt des départemens entiers dont les eccléſiaſtiques ont ſingulièrement édifié la nation ; & ſe ſont immortaliſés par leur empreſſement à ſignaler leur patriotiſme. Dans tout celui de l'Aude on en comptoit à peine 20 d'indécis, il y a un mois. Celui de l'Allier peut auſſi être mentionné honorablement ſur ce fait ; à peine 15 fonctionnaires publics ont excepté à la totalité des fermentaires. On peut en dire autant du département de la Côte d'Or. Pourquoi ce coup de lumière a-t-il été fait ſur ces contrées plus qu'ailleurs ? C'eſt que le vent de la raiſon & du patriotiſme a ſoufflé aſſez fort pour diſſiper les nuages élevés par l'ariſtocratie. La raiſon eſt la même par-tout ; il ne lui manque que des hommes de bonne volonté & déſopilée des préjugés du fanatiſme.

(2) J'aurois ſur les ſollicitations & les promeſſes miſes en avant pour arrêter un religieux patriotiſme, de plaiſantes hiſtoires à mettre au jour, ſi je ne m'étois preſcrit des bornes que je ne veux point franchir. Lorſque ceux qu'on a endormis par cette magie ſe réveilleront, ils ſeront bien à plaindre de voir toutes ces promeſſes ſe volatiliſer dans les airs, & s'évanouir en fumée. La caiſſe ariſtocratique, ou boîte à Perrette, ne durera pas toujours : & lorſqu'un beau matin on ne la trouvera plus que remplie de confuſion & de regrets, ne ſera-t-elle pas pire que la boîte de Pandore ?

(3) M. l'évêque de Babylone, pour s'être prêté, d'après ſes lùmières & ſa conſcience, à l'ordination des

nouveaux évêques, a reçu des lettres indécentes, abominables, foudroyantes, enragées. Mais sa manière de penser est aussi robuste que sont foibles & insensés les *épistoliers* anonymes, & il est tout uniment allé son train. Je puis dire aussi que du moment que ma façon de penser a été connue, j'ai été gratifié & honoré d'une pareille persécution; j'ai admiré avec pitié des hommes, qui, sujets aux accès de cette fièvre continue de vouloir commander à l'opinion d'autrui, exigeoient sans se gêner, & même un peu impérieusement, que j'achetasse en sot leur estime & leur souvenir au prix d'une façon de penser patriotique, épurée dans le creuset de la raison & de la religion; mais à ce prix-là je me brouillerois avec l'univers.

(4) Je pourrois citer encore les conciles d'Arles & d'Antioche tenus au même siècle. Je pourrois ajouter que les églises de Carthage, d'Éphèse, de Césarée, d'Héraclée, ensuite celles d'Espagne & des Gaules ont été en possession d'ordonner les évêques de leur dépendance, sans le concours du pape. S. Basile, par exemple, & le vénérable Pierre qui succéda à S. Athanase, évêque d'Alexandrie, furent installés de même selon la forme prescrite par le concile de Nicée. Pierre écrivit *suivant la coutume*, dit Fleuri, *paroles remarquables*, aux évêques des principaux sièges, & le pape Damase lui écrivit des lettres de communion.

Hist. Eccl. liv. XI, pag 19; liv VI, pag. 17, & liv. XVI, pag 34.

(5) Je demande en effet à tout homme judicieux si, après avoir lu à la tête d'un mandement, *évêque par la providence divine*, cette formule: *par l'autorité ou le bienfait* du siège apostolique, peut & doit sérieusement figurer à la suite? Avant le concordat, on ne la connoissoit pas en France; & jamais les Augustin, les Chrysostôme, les Cyprien, &c. n'en ont fait usage.

(6) C'eſt ainſi que l'égliſe de Nazianze retira des mains de S. Grégoire le titre qu'elle lui avoit donné pour l'exercice des fonctions épiſcopales : cependant ce S. Prélat ne méconnut pas, comme les nôtres, la légitimité de cet acte de rigueur ; il attendit paiſiblement un moment favorable pour ſe réconcilier avec ſes diocéſains. — C'eſt ainſi qu'après les révolutions de diverſes républiques d'Italie, les légitimes ſouverains exigèrent des évêques qui s'étoient mal montrés pour le gouvernement nouveau, de céder leurs ſiéges à d'autres qui s'étoient conduits de manière à mériter la confiance publique ; & ils s'eſtimèrent heureux de n'être pas punis plus rigoureuſement. Hé ! qui peut douter qu'un évêque coupable du crime de lèze-nation, & dont l'opinion publique a prononcé l'arrêt, eſt à plus forte raiſon deſtitué de ſon ſiége ? — Pourquoi s'opiniâtre-t-on à ne vouloir pas diſtinguer l'intrinsèque pouvoir qu'ont les évêques, &c. d'exercer les fonctions religieuſes, de la permiſſion de l'exercer ſur tel ou tel territoire, qui leur eſt accordée par le prince ? avant cette permiſſion, leur pouvoir eſt bien radical ; mais l'exercice n'en devient légitime qu'après l'avoir reçue ; qu'après s'être mis en bonne intelligence avec le ſouverain ; qu'après avoir rendu hommage aux loix de l'état. On eſt honteux d'expliquer des choſes auſſi claires.

(7) Le reſpectable auteur de la gazette eccléſiaſtique, prêtre dont la pieuſe régularité égale l'érudition & les lumières, après avoir examiné, analyſé, alambiqué la conſtitution civile du clergé, l'a trouvée ſi belle, ſi frappante & ſi bien ordonnée, qu'il a fini par écrire qu'elle *n'avoit beſoin que d'être préſentée à l'égliſe*. Toute

la diſcuſſion & la ſciſſion fatale & ſcandaleuſe ne tiennent donc plus qu'à de pures formalités. Seroit-il poſſible, s'il n'y avoit un autre intérêt caché, que la réſiſtance des réfractaires fût ſi opiniâtre, tandis que tant de ſaints Docteurs, de concert avec les conciles, leur ont donné l'exemple d'une amiable condeſcendance dans des cas impérieux; tandis que le vœu de la religion & de la france eſt accompli par cette nouvelle conſtitution? Je demande à ces Meſſieurs s'ils fermeroient le paradis à un enfant ondoyé, parce qu'enſuite on n'auroit pas ſuppléé les prières & les cérémonies de baptême? Quel fléau que la théologie, ſi elle réprouvoit ainſi les hommes ou les choſes pour quelques formalités! Leur omiſſion ſeroit à peine ſenſible, ſi l'on réfléchiſſoit ſur les précieux réſultats de la conſtitution civile du clergé, ſi on vouloit bien les calculer. —— La réſidence des paſteurs rétablie. L'élection des paſteurs rendue au peuple. Les dévolus odieux anéantis. Les annates ſupprimées; les libertés de l'égliſe gallicane, qui ne ſont que l'ancien droit de l'égliſe, remiſes en vigueur & en ſûreté. Les ſynodes, & bientôt les conciles provinciaux rétablis. Le gouvernement arbitraire banni de l'égliſe de France, ſauf toutefois la ſupériorité des premiers paſteurs. La démarcation préciſe des limites plantées entre la puiſſance ſpirituelle & la puiſſance civile. Et enfin le ſacerdoce & l'empire qui s'embraſſent & ſe jurent une alliance & une protection éternelle: que l'on compare ce tableau avec celui de l'ancien régime eccléſiaſtique.... Eſt-ce-là le Presbytérianiſme ou la réforme d'Henri VIII? Que les réfractaires ſe taiſent avec nous & en laiſſent juger l'univers.

(8) Le pape, les évêques & les curés ont-ils oublié que la réſiſtance outrée des pontifes a laiſſé envahir à Calvin & à Luther deux des plus vaſtes & des plus catholiques contrées de l'europe : quelle perte ! Qui n'eût pas été l'objet de nos reſpects, avec un zèle plus accommodant, ſans ceſſer d'être moins exact ? Car enfin, puiſque c'eſt un principe avéré que la diſcipline peut varier, quand variera-t-elle, ſi ce n'eſt dans des cas preſſants & majeurs? Quels accommodemens Boſſuet ne propoſa-t-il pas à Molanus pour opérer la réunion de l'égliſe luthérienne à la nôtre? Ne lui accordoit-il pas l'uſage du calice, ne laiſſoit-il pas à leurs miniſtres le mariage pendant leur vie, &c. ? & ſi Leibnitz n'eût pas été un trompeur dans les négociations dont l'évêque de Meaux l'avoit chargé à cet égard, la réunion n'auroit-elle pas été conſommée ? quel modèle & quelle leçon à nos anciens prélats !

(9) Pour bannir d'ici l'érudition, je renvoye au ſouvenir ou à la lecture de l'hiſtoire de France, ſur le chapitre de Louis XVI. On y verra l'abus révoltant du pouvoir épiſcopal, & la pitoyable imbécillité du monarque, bien mieux que je ne ſaurois en parler.

(10) Les apôtres n'ont point été établis pour juger les hommes, pour fixer les limites, ou pour diſtribuer des terres, écrivoit S. Bernard aux évêques; c'eſt ſur les péchés, & non ſur le territoire que s'étend votre pouvoir. Pourquoi vouloir ſortir de vos limites? Qu'on veuille bien obſerver que l'égliſe, dans la diſtribution des ſiéges, n'a fait que ſe modeler ſur le gouvernement de l'empire Romain, que les empereurs Auguſte & Adrien avoient diviſé en provinces ou diocèſes. En outre, le concile de Calcédoine, can. 7, convoqué par

Lib. de conſid. c. 6.

Marcien, n'a-t-il pas décrété que la diviſion des diocèſes & des paroiſſes doit ſuivre l'ordre civil (& conſéquemment la juriſdiction ſpirituelle) ? & ce décret a été confirmé par le fameux concile *in trullo*, la lumière & la règle de l'égliſe d'Orient juſqu'à ſa décadence — S. Optat, évêque de Milève, met en principe que ce n'eſt pas l'état qui eſt dans l'égliſe ; mais bien l'égliſe dans l'état : les conſéquences reſpectives ſont aiſées à tirer.

FIN.